

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 111

MONTRÉAL, LE JEUDI 13 MAI 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Sang neuf ou chair à canon?

Chantal Hébert

Si au Québec, on va parfois au front libéral comme à l'abattoir, il en est tout autrement du reste du Canada où l'écurie libérale affiche à peu près complet. Actuellement, le parti libéral a déjà 200 candidats sur 295 sur la ligne de départ en vue de la prochaine élection. Proportionnellement, il reste plus de places à combler au Québec que n'importe où ailleurs. Un tiers des vacances sont en territoire québécois. Ailleurs, on s'arrache les places.

Récemment, un député du Manitoba a même utilisé l'analogie peu élégante de «chiens en chaleur» pour décrire l'ardeur qu'on met à briguer une investiture libérale dans certains coins du Canada ces temps-ci.

Ce qui est certain, c'est que les libéraux flairent le pouvoir. Jusqu'à 100 des députés qui siègent actuellement au Parlement fédéral ne se représenteront pas, mais seulement cinq libéraux, en comptant John Turner, ont manifesté cette intention. Et, on a presque envie de dire... dommage.

Car cela signifie qu'à de très rares exceptions près, les plus fringants des poulains libéraux, et il y en a plusieurs, sont voués à servir de chair à canon au parti.

C'est particulièrement, mais pas exclusivement, le cas des femmes. A Toronto, les libéraux ont ainsi déniché deux candidates de marque au sein des communautés culturelles.

Jean Augustine administre les 150 000 logements sociaux de la ville-reine. Maria Minna est présidente du Congrès national des italo-canadiens. Mais, pour se rendre à Ottawa, la première devra affronter Patrick Boyer, un député bien établi qui brigue le leadership conservateur. La seconde a hérité d'une circonscription néo-démocrate au fédéral comme au provincial.

En Colombie-Britannique, la principale vedette des libéraux s'appelle Hedy Fry. Ce médecin, originaire de Trinidad est l'ancienne présidente de l'association médicale de la Colombie-Britannique. Cette femme forte du parti libéral affrontera rien de moins que Kim Campbell.

Au Québec, Angéline Fournier est l'une des candidates les plus articulées dénichées l'équipe Chrétien.

En octobre dernier, elle était parmi les membres de *Cité Libre* qui avaient tenu tête à Pierre Trudeau lors de son apparition à la maison du Egg Roll. Comme ses consœurs ontariennes et de la Colombie-Britannique, Angéline Fournier a hérité d'un comté difficile.

La circonscription de Saint-Hubert est un siège que le Bloc Québécois compte bien garder grâce à la députée Pierrette Venne.

A Windsor, la fille de l'ancien ministre Eugene

Whelan fera la lutte au néo-démocrate Steven Langdon, celui-là même qui manifeste tant de nervosité à l'égard des politiques impopulaires de son parti à Queen's Park ces jours-ci.

A Toronto, Allan Rock, un avocat prestigieux, trésorier du Barreau canadien affrontera Michael Wilson, s'il décide de se présenter à nouveau.

Doug Peters, économiste en chef de la banque Toronto-Dominion fera la lutte au conservateur Bob Hicks dans Scarborough Est.

Et à Calgary, un terrain particulièrement à pic pour les libéraux, le parti a déniché Bob Blair, un ancien p.d.g de Nova Corp, et Bill Richards de Dome Petroleum. Enfin, les libéraux s'en remettent à l'éminent professeur Edward McWhinney,

conseiller constitutionnel aussi bien de Robert Bourassa que de Bill Davis, pour leur garder la circonscription de Quadra en Colombie-Britannique.

A bien des égards, le parti libéral a payé cher certains de ces candidats qui redorent son image.

Dans certains cas, Jean Chrétien leur a fait une place à la force du poignet. En attribuant lui-même des comtés contestés, il s'est parfois aliéné d'influents membres des communautés culturelles et même des militants de longue date.

Malgré tous ces efforts, le peloton libéral fourmille de vétérans.

Parmi les députés qui se représentent, pas moins d'un quart ont été élus pour la première fois en 1980 ou avant.

Beaucoup des soi-disant nouveaux candidats sont en fait d'anciens en quête d'un autre tour de piste. En Saskatchewan et en Colombie-Britannique, par exemple, l'investiture libérale a attiré d'anciens chefs provinciaux aux états de service aussi lointains que peu distingués.

«Mes vétérans sont utiles et ils ne veulent pas partir parce qu'ils savent qu'ils vont gagner. C'est cela la différence entre mes vétérans et ceux des conservateurs», affirme Jean Chrétien.

Dans cet esprit, hier, le chef libéral a promis à ses candidats, réunis à Ottawa pour trois jours, qu'ils y reviendraient dans 17 semaines pour former le gouvernement.

Il faudra une victoire libérale éclatante en Ontario et ailleurs pour que le vrai sang neuf que l'équipe Chrétien a attiré de peine et de misère finisse par couler dans les veines d'un éventuel gouvernement libéral.

LE MONDE

### Le code de la nationalité contesté en France

PAGE A-5



LES ACTUALITÉS

### Les «tablettes» de la fonction publique

PAGE A-10

L'ÉCONOMIE

### Le Bloc dévoile son manifeste

PAGE A-6



## Les nationalistes dans le brouillard

### Les leaders du MQF cherchent encore comment mobiliser les foules contre le projet de loi 86

JOSÉE BOILEAU

LE DEVOIR

Les forces nationalistes du Québec avancent «dans le brouillard» et elles cherchent encore comment mobiliser les foules dans le dossier linguistique, reconnaît le porte-parole du Mouvement Québec français et ardent militant nationaliste, Guy Bouthillier.

Lundi soir, 2000 personnes se réunissaient au parc Lafontaine à Montréal pour protester contre le projet de loi

86 sur la Charte de la langue française déposé par le gouvernement libéral.

Officiellement, les leaders nationalistes se disent ravis de ce nombre, «au-delà de ce qu'on espérait», a soutenu hier M. Bouthillier lors d'une entrevue téléphonique avec LE DEVOIR.

Après tout, dit-on, l'événement s'est tenu seulement quatre jours après que le gouvernement Bourassa eut déposé son projet de loi.

Mais en 1988, en plein coeur de décembre, il avait suffi de trois jours pour organiser une manifestation de 15 000 personnes contre le jugement de la Cour suprême invalidant l'affichage unilingue français.

Interrogés plus à fond, les principaux leaders admettent leurs difficultés d'organisation.

«C'est sûr qu'on marche sur des oeufs et qu'on y va au

VOIR PAGE A-10: NATIONALISTES

## Valses dans le métro

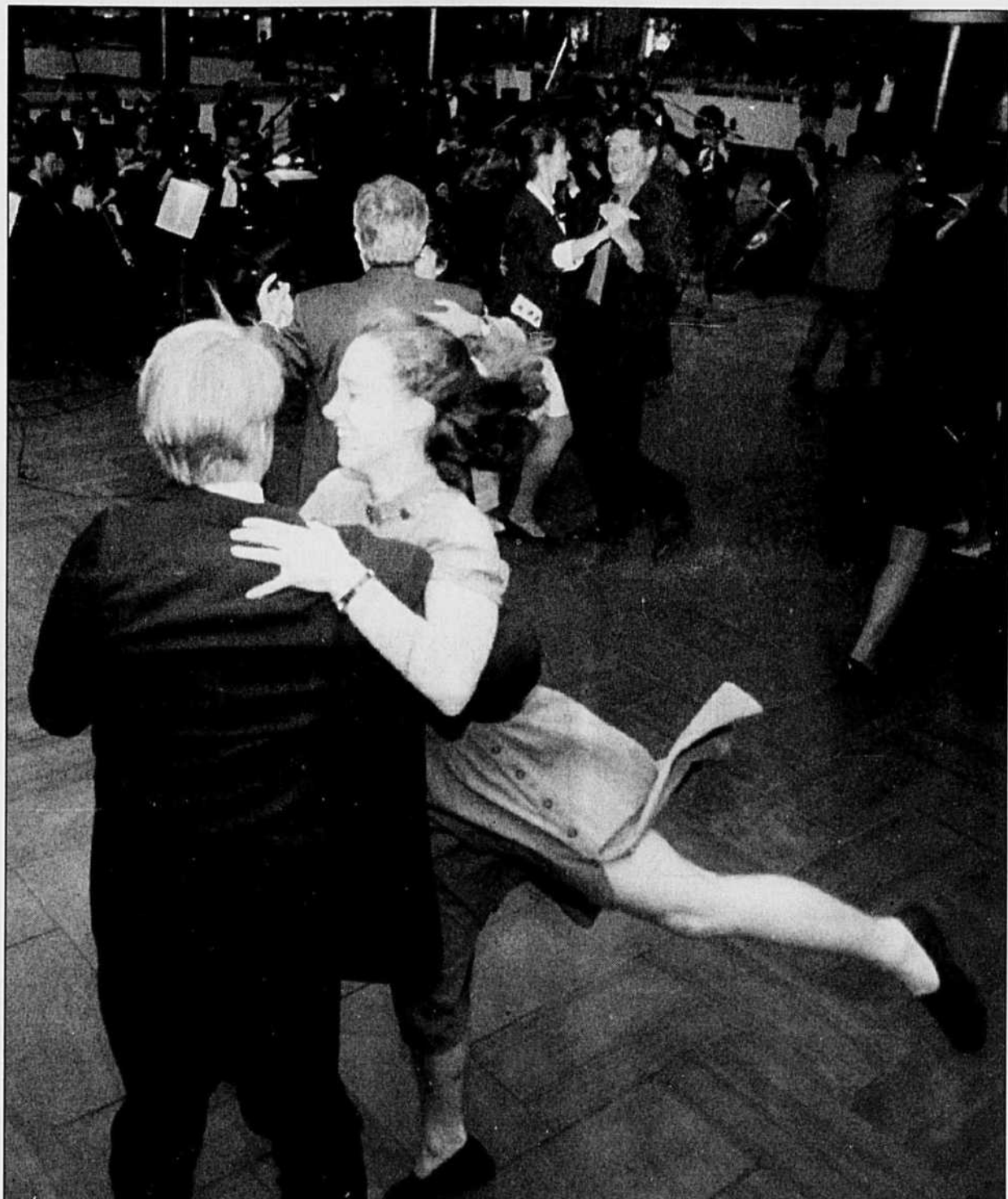


PHOTO JACQUES NADEAU

C'ÉTAIT LA FÊTE de la musique dans le métro hier, mais doublement une fête pour le clarinettiste soliste de l'Orchestre Métropolitain Christopher Hall et de sa fiancée Johanna Kramer qui ont dansé de façon endiablée la polka et plus tendrement une valse de Strauss, en pensant à leur mariage qui sera célébré demain. L'Orchestre Métropolitain donne un autre concert ce soir à la station McGill. (Nos informations en page A-3).

## Le syndrome du sabot de Denver

### La moitié des peines purgées au Québec le sont pour des amendes impayées

ISABELLE PARÉ

LE DEVOIR

La loi c'est la loi, dit la fameuse maxime. Suzanne Poirier, citoyenne de Lachine, qui risque 14 jours de prison pour n'avoir pas rendu trois livres à temps à sa bibliothèque locale, n'est pas seule à l'avoir appris par la méthode dure. La moitié des peines purgées au Québec le sont par des citoyens ayant contrevenu à une jungle de règlements, parfois totalement loufoques. À défaut de payer un ticket ou une amende à temps, nombreux sont ceux qui se retrouvent le pied pris dans un engrenage judiciaire irréversible, écrasant parfois toute logique sur son passage.

En 1988, Bernadette Slosmanis, une résidente de Westmount, s'est retrouvée en prison pour avoir laissé son épau-gneul attaché sans surveillance près du court de tennis où elle disputait un match. Devant son refus obstiné de payer pour une infraction qu'elle jugeait «bébête», l'huissier s'est présenté chez elle, accompagné de deux agents qui l'emmenèrent manu militari au poste de police le plus près.

«C'est un règlement stupide. Dans d'autres villes, il y a des règlements qui obligent à attacher les chiens plutôt que de les laisser errer», avait protesté l'emprisonnée.

Autre cas quelque peu burlesque, celui d'un enfant albertain traîné devant les tribunaux en

1990 pour avoir sucé négligemment un bonbon dans un autobus municipal. Un règlement local interdisait la consommation d'aliments dans les transports publics.

Le juge avait mis fin rapidement au procès trouvant que ce cirque relevait de l'acharnement légal à l'endroit du petit criminel en culottes courtes et ridiculisait l'ensemble du processus judiciaire.

Plus que l'application robotisée et sans nuance des règlements, d'autres citoyens, des bons diables sans mauvaise foi, se retrouvent parfois pris à la gorge parce qu'on pourrait surnommer le syndrome du sabot de Denver.

Un avocat travaillant à la Cour municipale racontait hier qu'il n'est pas rare de voir des



VOIR PAGE A-10: SABOT

## Chapleau innove

Les ordinateurs et les appareils de traitement digitalisé de l'image dont est équipé Le Devoir permettraient à nos pupitreurs de retoucher les photos à l'infini, d'effacer une verrue gênante d'un visage, de rajouter ou d'effacer des personnages, bref, de tricher.

Ils ne le font pas, évidemment. Le DEVOIR adhère, en ces matières, aux normes d'éthique professionnelle les plus exigeantes.

Mais notre caricaturiste, Serge Chapleau, relaquait scanners, écrans et claviers depuis quelque temps. Hier, il a abandonné plumes et crayons, et s'est permis une forme à peu près inédite de caricature dans les journaux: la modification électronique d'un portrait du docteur Camille Laurin. Le résultat, étonnant, de son travail peut être apprécié en page A-9



## Nationair officiellement en faillite

### Obadia crie au meurtre

GÉRARD BÉRUBÉ

LE DEVOIR

Robert Obadia a crié au meurtre, à l'assassinat d'un succès, devant une salle bondée de créanciers peu sensibles au mélodrame que tentait de jouer le président de la défunte Nationair, refusant de reconnaître le rôle de victime qu'il entendait se donner.

Le discours d'adieu, pathétique, a sonné faux aux oreilles de cet employé qui n'espère plus un remboursement de près de 3000\$ en salaires non versés. Il n'a pas fait couler de larmes sur les joues de cet autre employé, laissé en plan au Maroc, qui a dû déboursier de sa poche près de 2000\$ en frais de séjour pour revenir au pays par ses propres moyens.

Cet autre créancier, une PME qui venait de perdre 500 000\$ dans l'aventure Nationair, ne pouvait que demeurer insensible au dernier souffle de nostalgie et d'indulgence du président déchu. Et cette propriétaire d'une petite entreprise de service, qui se dirige vers une faillite personnelle, a failli se faire prendre au piège de la sympathie, avant que Robert Obadia ne vienne confirmer l'enrichissement de sa fortune personnelle par le versement de généreux dividendes.

Nolisair, détentrice de la marque de commerce Nationair, a été déclarée officiellement en faillite hier, laissant derrière elle un passif de 83,6 millions\$. Le syndicat espère tout au plus récupérer de la liquidation des éléments d'actif les fonds nécessaires au remboursement du fisc, épargnant ainsi une attaque de Revenu Canada et de Revenu Québec contre les avoirs personnels de Robert

VOIR PAGE A-10: NATIONAIR

## Leadership conservateur

### Bouchard lance un pavé dans la mare

CHANTAL HÉBERT

DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

À jouer avec des concepts comme le ticket modérateur, les gouvernements vont détruire le régime canadien d'assurance-maladie, a prévenu hier le ministre fédéral de la Santé Benoit Bouchard.

«Ce n'est pas en taxant la maladie, en rendant plus difficile aux plus démunis l'accès à ce régime qu'on assume nos responsabilités envers les citoyens», a déclaré le ministre dans un réquisitoire sans équivoque contre l'adoption de mesures destinées à éliminer la gratuité des services de santé. «On semble dangereusement prendre des raccourcis», a-t-il ajouté au sujet de ceux qui prônent de telles mesures pour tenter de contrôler les coûts de la santé.

Prononcé à quelques pas de la Colline parlementaire, devant plusieurs intervenants dans le secteur de la santé, le discours de Benoit Bouchard, un de ses derniers à titre de ministre fédéral, avait toutes les allures d'un avertissement adressé en particulier aux aspirants au leadership de son parti.

Aussi bien Jean Charest que Kim Campbell ont manifesté récemment une certaine ouverture à l'égard du ticket modérateur. Le premier est disposé à envisager une

VOIR PAGE A-10: BOUCHARD

INDEX

Les Actualités...A4	Idées .....A9
Agenda culturel...B8	Le Monde.....B3
Annonces classées B2	Montréal .....A3
Avis publics .....B4	Mots croisés.....B4
Culture .....B9	Politique .....A6
Économie.....A7	Les Sports.....B7
Éditorial.....A8	Société.....B1



Météo  
nuageux  
Max.: 14  
Détails en B2



OBTENEZ  
VOTRE PROPRE  
NUMÉRO 800  
POUR SEULEMENT

1\$

PAR JOUR

Vous voulez prendre  
de l'expansion?  
Si vous n'êtes pas encore  
abonné au service  
800 PME<sup>MC</sup> de Bell,  
vous perdez beaucoup  
plus que 1\$ par jour.  
Appelez nos conseillers au  
1 800 363-BELL.

**Bell**  
des gens de parole

# LE DEVOIR

# MONTRÉAL

## Une seule politique... en amont comme en aval

Réunis à Montréal, les maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent se mettent à l'heure de la concertation

PIERRE CAYOUILLE  
LE DEVOIR

La qualité de l'eau potable dans la région de Montréal dépend en grande partie de la manière dont l'Ontario et les États-Unis gèrent ce réservoir d'eau douce. Voilà pourquoi une centaine de représentants de villes riveraines du Saint-Laurent et des Grands Lacs sont réunis à Montréal cette semaine afin de mettre au point des stratégies de gestion concertées.

Venus des États-Unis, de l'Ontario et de municipalités québécoises, les participants se sont attardés hier sur le problème de la fluctuation des niveaux d'eau dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Pour remédier aux inondations et autres conséquences néfastes de ces fluctuations, le Conseil d'étude du renvoi de la Commission mixte internationale recommande l'adoption de programmes généralisés et coordonnés d'utilisation des terres et de gestion des rives.

C'est le message qu'a livré M. Neil Fulton, directeur du Conseil d'étude du renvoi de la Commission mixte internationale, à l'occasion de l'ouverture, à Montréal, de la 7e Conférence internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

La Commission mixte internationale est un organisme canado-américain créé par le Traité sur les eaux limitrophes de 1909 et dont le mandat consiste à formuler aux gouvernements des recommandations touchant l'écosystème du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ses recommandations ne lient pas les gouvernements. Elles possèdent toutefois un poids politique important.

Le rapport présenté hier en arrive à la conclusion que les coûts des gros travaux d'ingénierie visant à régulariser les niveaux et le débit des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent «ne justifient pas les avantages qu'on en retirerait, outre que de tels travaux feraient du tort à l'environnement».

Seuls les lacs Supérieur et Ontario sont dotés de

structures, à leur décharge, qui régularisent le débit sortant. L'installation d'ouvrages semblables dans la rivière Niagara coûterait 528 millions\$, en plus de nuire à l'environnement.

Qu'on régularise ou non les niveaux et le débit des lacs, les propriétés riveraines, infrastructures publiques et entreprises qui dépendent de l'apport de l'eau continueront à subir des dommages si aucune mesure n'est prise sur terre en vue de contenir ces dommages, soutiennent les auteurs du rapport.

Par le biais de ses 42 recommandations, le Conseil en appelle à une certaine uniformité dans l'application des programmes. Pour ce faire, on recommande aux gouvernements d'y consacrer entre 10 et 20 millions\$ par année. Le gouvernement fédéral, les provinces ou États et les autorités locales pourraient assumer chacun un tiers des frais, précise-t-on.

Le Conseil d'étude du renvoi appelle par ailleurs les gouvernements à planifier sans délai des mesures coordonnées et complètes des plans d'urgence. Le

Conseil recommande que les deux gouvernements fédéraux, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des États, «commencent à établir le plus tôt possible un plan mixte et coopératif de mesures d'intervention en cas d'urgence pour les Grands Lacs et le Saint-Laurent».

Le rapport présenté hier fait suite à une vaste consultation publique dans 17 villes et municipalités du réseau des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Le maire de Dorval, Peter Yeomans, a participé à la consultation. Il a insisté, hier, sur la nécessité d'une grande concertation. «Les décisions prises en Ontario ou aux États-Unis peuvent avoir un impact énorme chez nous. Car le fleuve Saint-Laurent est le déversoir des Grands Lacs», a-t-il rappelé.

La conférence prendra fin vendredi. D'ici là, les participants étudieront le trafic maritime sur le bassin du Saint-Laurent et des Grands Lacs, les substances toxiques et la qualité de l'eau de même que les activités récréatives et touristiques dans les zones riveraines.

EN BREF

### SURPLUS À LONGUEUIL

LE DEVOIR — La mairie de Longueuil a fait savoir hier que les états financiers pour l'année 1992 révélaient un surplus de 6,5 millions de dollars dû principalement à la diminution des dépenses projetées et non pas à des recettes excédentaires. La situation inspire au maire Roger Ferland le projet de gel du taux de la taxe pour l'année 1994. Le surplus enregistré se répartit ainsi: 2,3 millions\$ de compressions budgétaires, 1 million\$ d'économie sur le déneigement, 600 000 \$ de moins pour le transport en commun, 1,4 million\$ sur les salaires et un autre million d'économie sur le service de la dette (intérêts peu élevés). On note que la municipalité, dans ses appels d'offres, avaient souvent établi les soumissionnaires à des niveaux que les soumissionnaires n'ont pas atteints.

### LAVAL OFFRE DES COMPOSTEURS

LE DEVOIR — Pour la deuxième année consécutive, Laval offre à ses citoyens la possibilité de se procurer un composteur domestique pour 25\$. En tout, 5000 composteurs sont disponibles, que l'on peut acheter à trois endroits dans cette ville. L'an dernier, 3000 ont été vendus. Les résidus de table représentent 32% du sac vert lavallois, soit 45 000 tonnes de déchets biodégradables susceptibles d'aboutir au composteur pour nourrir jardins, parterres ou pelouses. L'objectif de cette ville: obtenir une réduction de 11% du volume de déchets annuels par ce moyen, une performance fort réaliste si l'on en juge par les taux obtenus dans certaines villes ontariennes, qui ont obtenu le double.

### LE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES LIBRES

LE DEVOIR — La Ville de Montréal a déposé hier son «Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal». Le responsable de l'aménagement, du développement urbain et du développement communautaire au comité exécutif, M. André Lavallée, a dévoilé le document à l'occasion du Symposium international sur la gestion des squares et parcs urbains organisé par l'Association des architectes paysagistes du Québec. Le document d'une centaine de pages offre un portrait d'ensemble de la question des espaces libres à Montréal et propose un nouvel équilibre entre les rôles que remplissent les divers espaces libres. Au-delà de la mise en valeur des places et des parcs, le document invite les divers partenaires à entreprendre la mise en valeur de l'ensemble des espaces non-construits de la ville: rues et ruelles, cours d'écoles excédentaires, rives et espaces privés.

### DORÉ RÉITÈRE SON APPUI

LE DEVOIR — Le maire Jean Doré réitère son appui total au maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal dans le centre-ville, et il «ne vigoureusement toute relation qui pourrait exister entre le dossier du boulevard Henri-Bourassa et le déménagement de l'Hôtel-Dieu». Le maire de Montréal réagissait ainsi à une article du quotidien *La Presse*, qui laissait entendre hier que la ville de Montréal pourrait être disposée à ne plus s'opposer au déménagement de l'Hôtel-Dieu en échange d'investissements majeurs pour le réaménagement du boulevard Henri-Bourassa. En ce qui concerne le réaménagement du boulevard, M. Doré confirme pouvoir annoncer une entente définitive dans les prochaines semaines. Mais jamais le dossier de l'Hôtel-Dieu n'a été mentionné, souligne le maire, qui fait remarquer que la coalition pour le maintien de l'hôpital dans le centre-ville attend toujours des nouvelles du ministre Marc-Yvan Côté.

### Le gars de tricycle



PHOTO JACQUES GRENIER

MOHAMED Ousdane reçoit un casque protecteur et les conseils judicieux du policier Jean-Claude Rochon, hier, dans les bureaux de Jeunesse au soleil. La scène a été croquée lors de la première distribution de bicyclettes de l'année 1993 de cet organisme.

## La grande musique de l'OM dans le métro

MARIE LAURIER  
LE DEVOIR

Mozart, Beethoven, Haydn, Strauss et Suppé ont superbement enterré le bruit monotone et moins poétique des rames de métro hier midi à la station McGill.

Des centaines de badauds, entre 1 500 et 2 000 selon les responsables de la sécurité, se sont laissés séduire par l'Orchestre Métropolitain et sa directrice Agnès Grossmann qui ont répété l'expérience de l'année dernière de sensibiliser le public à la grande musique classique.

Dans ce décor inusité de béton où le va-et-vient des usagers du métro est monnaie courante, et en vertu d'une entente de trois ans avec la STCUM, l'Orchestre Métropolitain se donne ainsi l'occasion de se faire connaître de la population «underground» afin de lui donner le goût de fréquenter les grands maîtres et sait

on jamais de l'attirer plus nombreuse aux concerts dans les salles.

Agnès Grossmann prend un plaisir évident à ces rendez-vous, respectant en cela la mission de l'OM depuis sa création il y a douze ans de diffuser la musique des grands maîtres et de la faire apprécier par un nouveau public.

Des centaines de personnes, au fait de cet événement, ne voulaient pas rater pour tout l'or au monde cette chance de voir de près les musiciens de l'OM à l'oeuvre, alors que d'autres, d'abord surpris et intrigués se sont arrêtés pour assister au concert ou sont restés indifférents au spectacle, préférant passer leur chemin en haussant les épaules ou en se bouchant les oreilles.

Au fur et à mesure que le concert avançait, la foule se faisait plus dense, la musique plus envoiante, l'invitation à la danse, irrésistible. L'ancienne p.d.g de la STCUM, Louise

Roy a donné le signal en allant inviter le gérant de la station David Elie à valser sur la musique de Strauss.

La glace était cassée et les moins timides ont envahi la piste, les autres se contentant de les admirer... ou de danser dans leur tête.

### Hausse de criminalité à Laval

## La police améliore sa performance

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

Malgré une augmentation importante du taux de solution des affaires, qui demeure toutefois inférieure à la moyenne québécoise, le taux de criminalité à Laval a progressé de 6% l'an dernier, indique le dernier rapport annuel publié hier par le Service de police de Laval.

De 1991 à 1992, le nombre de crimes rapportés est ainsi passé de 24 374 à 25 940. Près de 88% de ces crimes ont été commis contre la propriété.

Ce type de crimes n'a progressé l'an dernier que de 5% malgré une évolution marquée des vols de véhicules moteurs qui ont crû de 19%.

L'augmentation du taux de criminalité s'explique plutôt par la croissance des crimes contre la personne en hausse de 18% et celle en particulier des vols de fait qui ont bondi de 34%.

Au cours de la dernière année, le service de police de Laval, dont la gestion fait actuellement l'objet d'un examen par le ministère de la Sécurité publique, a néanmoins amélioré sa performance en augmentant son taux de solution des crimes de 15% à 18%.

Ce rendement demeure toutefois largement en-deça de la moyenne de 23% qu'affichent les autres policiers de la province.

Hier, le directeur du service, M. Jean Marc-Aurèle a préféré insister sur le fait que le taux de criminalité à Laval demeure inférieur à la moyenne québécoise (82,5 crimes par rapport à 92,9 crimes par 1000 habitants) pour une dixième année consécutive.

Il a loué la performance de ses

services qui ont accru de 28% leur taux de résolution des affaires.

Selon lui, la croissance des vols de véhicules lourds et l'intensification des procédures dans les cas de violence conjugale expliquent la croissance marquée des crimes contre la propriété et des vols de fait.

Pour sa part le candidat à la mairie Jean Rizzuto a conclu hier à la faillite de l'administration du maire Gilles Vaillancourt dans la gestion des services policiers.

Selon lui, les problèmes de performance du corps policier s'expliquent par l'insuffisance des budgets et effectifs accordés par l'administration.

M. Rizzuto a évoqué le dernier rapport du Bureau d'assurance du Canada qui indique que Laval figure en tête de liste du palmarès des vols de voiture qui ont triplé au cours des quatre dernières années.

Au bureau du ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, on indiquait hier que le rapport du sous-ministre Charles Côté sur la gestion du service de police serait déposé d'ici quelques semaines.

En octobre 1992, la Fraternelle des policiers de Laval avait demandé au ministre d'enquêter sur l'insuffisance des effectifs, la croissance de la criminalité, les carences des enquêtes et le faible taux de solution des crimes.

Estimant en février dernier que de nombreuses mesures correctrices étaient déjà en oeuvre, le ministre a plutôt préféré un simple examen mené par son sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité et de la prévention.

Une dernière rencontre doit avoir lieu aujourd'hui entre le sous-ministre Côté et le chef Marc-Aurèle.

## Un Lavallois fait reculer un distributeur de circulaires

DANNY VEAR  
LE DEVOIR

La distribution de circulaires non désirées viole les droits au respect de la vie privée et de la propriété inscrits dans la Charte québécoise des droits et libertés, a décidé un juge de la Cour du Québec de Laval.

Le résident de Laval qui avait mené cette affaire devant le tribunal a ainsi obtenu une somme de 100\$ pour les troubles et inconvénients qu'il a subis à l'occasion de la distribution de circulaires des magasins IGA et Bonichois.

Dans une lettre transmise récemment au Devoir, il explique sa démarche et les motifs de ce jugement de 1990.

Excédé de recevoir des circulaires, Gaëtan Raymond en avait assez de recevoir les circulaires publicitaires des magasins IGA et Bonichois.

Contrairement à Montréal et à une vingtaine de municipalités, Laval n'a pas adopté de règlement sur la distribution de circulaires.

Avocat, Me Raymond envoie une première mise en demeure à Hudon

& Daudelin. Le distributeur ne bouge pas. C'est seulement lorsqu'il leur annonce qu'il les poursuit devant les tribunaux que les magasins d'alimentation cesseront leur distribution de circulaires indésirables.

En Cour du Québec, Me Raymond a soutenu que le distributeur de circulaires violait indûment sa propriété privée.

La Cour du Québec l'a appuyé. «De l'avis du Tribunal, il y a présomption de faute de Hudon & Daudelin qui n'a rien fait pour empêcher la livraison des circulaires», explique le juge André Surprenant.

Une entreprise qui continue de distribuer des circulaires en dépit des plaintes d'un résident ou de la présence d'un pictogramme clair s'expose ainsi à des poursuites judiciaires, conclut Me Raymond.

Qu'en est-il pour la Société des Postes qui prétend qu'elle n'est pas soumise aux règlements municipaux en la matière? L'avocat de Laval ne s'aventure pas si loin. Il s'inquiète cependant. «Serions-nous à ce point malade de la peste publicitaire», commente-t-il.

**ROBIC**  
DEPUIS 1892  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H3Y 3K2  
FAX: (514) 845-7874 TEL: (514) 887-0444  
La maîtrise des intangibles

Montréal sourit aux touristes.  
Dites-leur Bonjour!

Gouvernement du Québec  
Ministère du Tourisme

• LES ACTUALITÉS •

Négociations avec le secteur public

# Johnson dépose son projet de loi cet après-midi

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, déposera cet après-midi un projet de loi qui prévoit le gel des salaires des 340 000 employés de l'Etat, et qui offre aux municipalités la possibilité d'agir de la même façon.

Mais le ministre élargit les échéanciers, se rendant ainsi à certains arguments des syndicats, en demandant qu'on puisse s'entendre avant le 30 octobre, plutôt qu'avant le 30 juin, comme ce qui avait d'abord été prévu.

Le front commun CSN-FIQ-CEQ-SFPQ-SPGQ avait fait valoir lundi et mardi à Daniel Johnson l'importance de négocier de bonne foi sans poser d'ultimatum et sans imposer de cadre. Mais après réflexion, M. Johnson a fait parvenir aux centrales syndicales hier après-midi la réponse qu'il allait de l'avant avec sa loi.

Dans une «hypothèse de travail» écrite distribuée aux médias hier, le président du Conseil du Trésor fait valoir que le gouvernement et les syndicats doivent mener un effort concerté pour assurer «l'équilibre budgétaire» d'ici cinq ans. Dans ce contexte, il ne saurait y avoir aucune augmentation de salaire pour les deux prochaines années, et il y a lieu de procéder conjointement à l'identification et au réaménagement des conditions de travail afin de récupérer 171 millions de dollars.

Si la négociation ne pouvait parvenir à ce résultat, le ministre veut se donner le droit d'arriver au même résultat en imposant à tous les syndiqués trois journées de congé sans solde.

Et il convient d'entreprendre immédiatement des négociations «qui devraient donner des résultats avant le 30 octobre 1993», écrit-il.

Le projet de loi s'intitule «Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal», et il prévoit donc offrir aux municipalités la possibilité d'appliquer à leurs propres employés les mêmes conditions que celles qui sont imposées par le gouvernement aux fonctionnaires (le gel des salaires).

Le ministre Johnson répond ainsi à une demande de l'Union des municipalités du Québec.

Cette mesure ne sourit aucunement au maire de Montréal Jean Doré, qui a fait savoir au ministre Johnson qu'il s'opposait à tout décret gouvernemental régissant les conventions collectives des municipalités.

Dans une lettre envoyée à Daniel Johnson avant-hier, le maire Doré ajoutait que si le gouvernement tenait absolument à inclure les employés municipaux dans son projet de loi, il était hautement préférable de donner aux municipalités le pouvoir de reconduire les conventions si elles le désirent, plutôt que de les décréter de Québec, ce qui sera finalement fait.

Mais Montréal demeure réticente à toute intervention de l'Etat; elle a amorcé il y a plusieurs mois une démarche de négociation avec ses employés et elle entend continuer à «négocier de bonne foi».

La ville veut convaincre ses employés de procéder à une réorganisation du travail pour réaliser des économies importantes, et elle veut voir réduire l'écart, en matière de conditions de travail, entre les fonctionnaires municipaux et les travailleurs du privé.

Dans sa lettre au ministre Johnson, Jean Doré donne un exemple frappant de ce problème: il en coûte 230 000 \$ par jour pour déneiger Montréal pendant la semaine, 393 000 \$ le samedi et 530 000 \$ le dimanche, explique-t-il. Si on insérait un horaire sur sept jours pour certaines fonctions on pourrait réaliser des économies majeures.

La possibilité de reconduire les conventions collectives telle qu'accordée aux municipalités «dissuade» les syndicats dont la partie patronale est en demande sur le plan normatif de faire des concessions» écrit le maire Doré.

Par ailleurs, les centrales syndicales livreront aujourd'hui leur réaction au projet de loi déposé par le ministre, et il faudra voir si elles lancent la déclaration de guerre en se voyant imposer un gel de salaire, ou si elles apprécient les nouveaux délais de négociation.

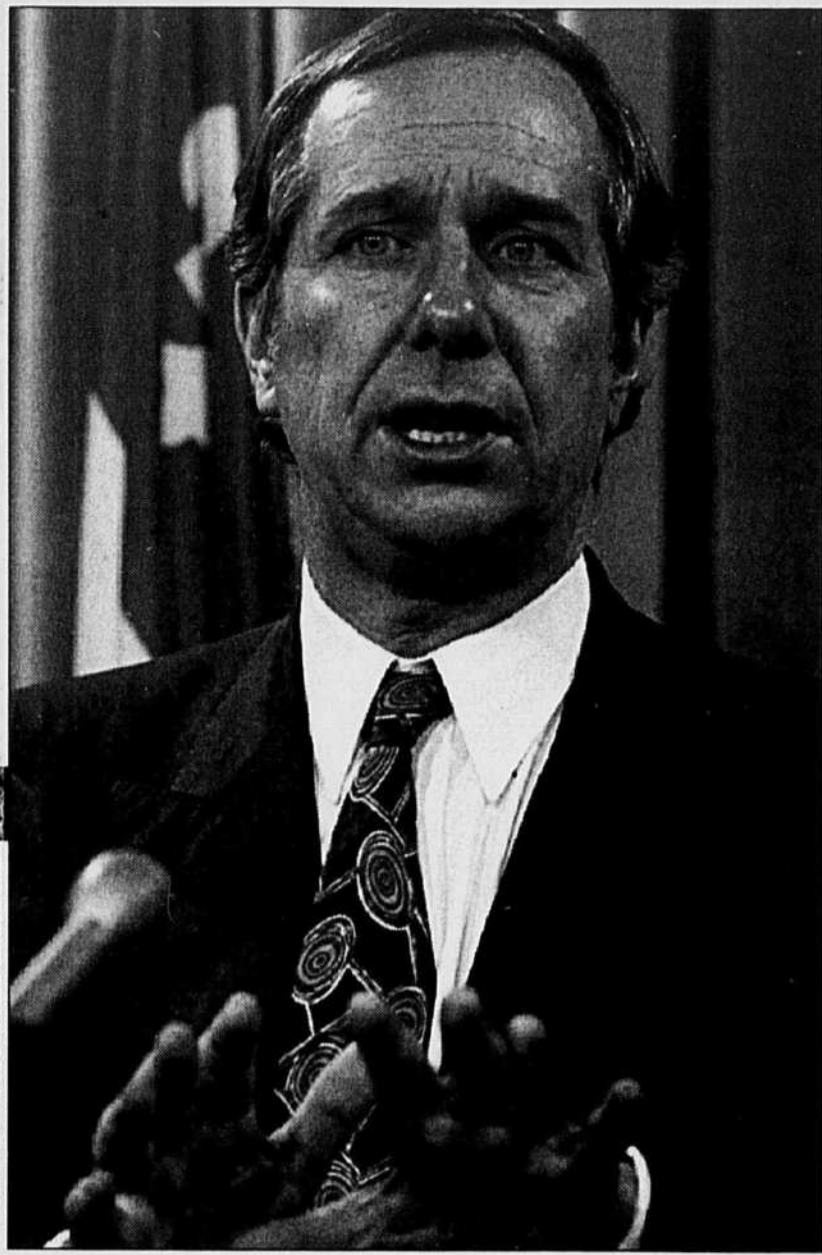


PHOTO PRESSE CANADIENNE

Dans une «hypothèse de travail» écrite distribuée aux médias hier, le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, fait valoir que le gouvernement et les syndicats doivent mener un effort concerté pour assurer «l'équilibre budgétaire» d'ici cinq ans.

EN BREF

## À QUI LE YVON?

LE DEVOIR — Le premier ministre Robert Bourassa a suggéré hier au chef du Parti québécois d'adopter la philosophie de son ministre Yvon Picotte et de «faire confiance en l'avenir» plutôt que de «s'acharner à être pessimiste». M. Parizeau lui a rétorqué que «l'inquiétude des gens à l'égard de leur avenir est parfaitement validée par les statistiques» et que le gouvernement devrait faire autre chose que «de regarder passer le train, être joyaliste et recevoir des Yvons». Ces Yvons sont des trophées que le ministre Yvon Picotte devrait remettre, le 6 juin, à des invités de marque, lors du Gala des Yvons, organisé en l'honneur de son 20e anniversaire de vie politique. LE DEVOIR en faisait état hier. M. Parizeau a soupçonné que M. Bourassa recevrait alors un «Yvon d'or». Le premier ministre a cru «lire entre les lignes» du discours de M. Parizeau que ce dernier «aimerait être éligible». Il ajoute que «ses chances sont minces». M. Parizeau s'appuyait sur des statistiques selon lesquelles le revenu des familles au Québec, qui représentait 97,5% du revenu moyen canadien en 1971, ne représente plus en 1991 que 90,2% et reprochait au gouvernement d'accumuler les échecs au plan économique.

## JELINEK DANS LE CAMP CHAREST

LE DEVOIR — Le penseur chez Campbell, le faiseur chez Charest... Michael Wilson, le ministre qui a conçu la TPS, s'est rallié au camp Campbell lundi. Mais hier, son collègue Otto Jelinek, qui avait mis la fameuse taxe en place, a plutôt choisi le camp Charest. Cette divergence d'opinion entre les principaux co-équipiers de la saga de la TPS a constitué un des derniers épisodes de la chasse aux appuis ministériels en vue du congrès au leadership conservateur de la mi-juin. C'est parce que Jean Charest est un candidat de «substance», a expliqué le ministre du Revenu national en annonçant son choix. Comme Michael Wilson, Otto Jelinek avait envisagé de briguer lui-même la direction du parti. Sa décision de militer pour Jean Charest constitue un coup dur surtout pour le troisième candidat de la course, l'Albertain Jim Edwards, qui a vu, au cours des derniers jours, ses minces espoirs d'appuis au sein du cabinet se dissiper au profit des deux meneurs de la course. Identifié à la droite du parti, Otto Jelinek, était un des principaux espoirs du camp Edwards à ce chapitre. Jusqu'à présent, c'est dans une proportion de deux contre un que les membres du cabinet fédéral se sont ralliés au camp Campbell par rapport à celui de Jean Charest. Mais certains, parmi les plus gros canons du conseil des ministres, comme Benoit Bouchard, Joe Clark, Don Mazankowski, Harvie André et John Crossbie, ont préféré ne pas afficher de préférence.

## UN OUTIL UNIQUE POUR LES SÉROPOSITIFS

La Société canadienne de l'hémophilie vient de lancer un outil unique, pour les personnes séropositives. «Être mieux en mangeant mieux», le Guide d'alimentation à l'intention des personnes ayant le VIH. Ce trousseau consiste en une cassette vidéo de 40 minutes et un guide d'alimentation de près de 200 pages, qui fournissent aux personnes séropositives des informations pratiques sur la nutrition. Le guide explique comment tirer des aliments tous les éléments nutritifs dont on a besoin, traite de la préparation sécuritaire des aliments et fournit même des recettes. On donne également aux personnes séropositives des solutions aux différents problèmes liés à leur état, comme la perte d'appétit, les nausées, la diarrhée, etc. La trousse a été écrite et réalisée par la diététiste Sheila Murphy, avec Michèle Cossette du CLSC Centre-Ville et Hélène Laurendeau. Les personnes vivant avec le VIH peuvent obtenir gratuitement le guide en contactant le Centre national de documentation sur le sida, et en juin elles pourront emprunter le vidéo dans les bureaux de l'Office national du film.

## HYUNDAI FORCÉE DE REMBAUCHER UN EMPLOYÉ

Bromont (PC) — Congédié par la compagnie Hyundai en mars 1991, Serge De Lafontaine pourra reprendre incessamment le chemin de l'usine de Bromont. A moins que le constructeur automobile n'en décide autrement. Le commissaire du Travail, Gérard Boisclair vient en effet d'ordonner à l'entreprise de réintégrer son ex-employé. Ce sont les Travailleurs canadiens de l'automobile qui se sont chargés de rendre cette décision publique. «Le commissaire a jugé que les motifs de congédiement allégués par Hyundai n'étaient que des prétextes et que la véritable cause était plutôt le fait que Serge De Lafontaine sollicitait activement ses collègues pour adhérer au syndicat», a indiqué Claude Beauchair, coordonnateur Québec de recrutement des TCA-Québec.

## Les cégepiens suggèrent un substitut au «ticket accélérateur»

Québec (PC) — La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) a proposé, hier, à la ministre de l'Enseignement supérieur, Lucienne Robillard, de remplacer le «ticket accélérateur», présenté comme mesure d'incitation à la réussite, par l'expulsion du cégep des «retardataires-profiteurs» et par l'instauration d'un bulletin de mission pour identifier plus rapidement les étudiants en difficulté.

C'est le président sortant de la FECQ, Frédéric Lapointe, qui a lancé cette idée surprenante devant la Commission parlementaire de l'éducation chargée d'étudier les projets de loi sur la réforme du collégial.

«Cette mesure peut prévoir la suspension de l'étudiant de l'institution, a-t-il expliqué. Il ira réfléchir pendant six mois sur les vertus de l'enseignement collégial et tester le marché du travail.

«Nous croyons qu'un étudiant qui reviendra au collégial après cette période de réflexion, a poursuivi M. Lapointe, sera davantage motivé.»

Le porte-parole étudiant a ensuite soutenu qu'une telle mesure «permettra d'exclure du réseau les véritables abuseurs, ce que le ticket accélérateur ne permettra pas».

«Un étudiant qui veut profiter du système, a-t-il indiqué, peut le faire

éternellement s'il le souhaite. À 50\$ le cours, quand on sait ce que coûte à l'Etat un cours collégial, c'est une mesure inefficace qui ne garantit pas aux contribuables que ses fonds sont utilisés à bon escient.»

Pour les gens de la FECQ, il y a de la crédibilité de l'institution collégiale que des mesures adéquates soient adoptées autant que de celle des étudiants eux-mêmes, qui sont probablement les mieux placés pour identifier les abus autant que les abuseurs.

«On ne doit pas laisser des étudiants suivre des cours à leur guise et en échouer à leur guise», a soumis M. Lapointe.

«L'institution doit avoir des dents, a-t-il dit, en rapport à ce genre d'étudiants qui sont les véritables abuseurs du système et que le ticket accélérateur n'exclue pas.

«Qu'on pense aux gens qui savent que le statut d'étudiant leur procure des avantages fiscaux, a-t-il précisé, qu'on pense à ceux qui sont là pour vendre certaines idées ou certaines substances.»

M. Lapointe a par ailleurs expliqué qu'il est rare pour les étudiants d'envisager des mesures coercitives comme celles qu'il vient de proposer. «d'avoir l'honnêteté d'appuyer de telles mesures», a-t-il dit.

## La Banque de développement prête 1,5 million\$ à une entreprise qu'elle accule à la faillite

DANNY VEAR  
LE DEVOIR

La Banque fédérale de développement a prêté 1,5 million\$ à une entreprise mal en point qu'elle devait acculer à la faillite quelques mois plus tard.

En Cour supérieure, la BFD, organisme public qui relève d'Ottawa, réclame maintenant le montant qu'elle a prêté à cette entreprise qui comptait parmi ses actionnaires l'ancien ministre fédéral des Finances, Marc Lalonde, et deux anciens députés libéraux à Ottawa, Jacques Olivier et Lucie Pépin.

Distributeur d'eau potable, Aquanature a commencé ses activités en novembre 1990. A cette époque, le groupe d'investisseurs a acheté une source à Athelstan, près de la frontière américaine, et ouvert des bureaux à Lachine et à Toronto. Parmi ses clients, on

trouve Métro-Richelieu et Super-Carnaval qu'elle alimente en eau potable embouteillée.

L'entreprise connaît des difficultés. Elle fait alors appel à la Banque fédérale de développement. Le 2 juillet 1992, la BFD lui consent un prêt de 1 million\$ sous forme de debentures qu'Aquanature devait rembourser en cinq versements du 30 juin 1993 au 30 juin 1997.

En août, l'entreprise a décidé de mettre fin à son contrat avec Métro-Richelieu et Super-Carnaval. La situation se corse. En octobre, la direction de l'entreprise est remaniée. Elle embauche un consultant, Jean-Guy Lord, un ancien de la Société des Alcools du Québec.

Le 17 décembre 1992, la BFD a accordé un deuxième prêt à Aquanature, de 501 500\$ cette fois-ci.

Quelque quatre mois plus tard, le 26 avril dernier, la BFD poussait

Aquanature à la faillite: l'entreprise avait accumulé des dettes totales de plus de deux millions\$. Dans sa requête du 26 avril 1993, la BFD note que l'entreprise n'arrivait même pas à payer les intérêts sur le prêt. Ceux-ci s'élevaient à 72 000\$.

L'ancien ministre des Finances, Marc Lalonde, a investi personnellement 451 950\$ dans cette affaire d'eau potable. Les anciens députés, Jacques Olivier et Lucie Pépin, y avaient injecté respectivement quelque 50 000\$ et 75 000\$. Avec la faillite de l'entreprise, ils risquent tous de perdre leur mise.

En Cour supérieure, la BFD réclame une somme totale de 1 572 623\$ à Aquanature. Autre créancier privilégié, la Banque canadienne impériale réclame 450 000\$.

Actionnaires et créanciers auront peu à se mettre sous la dent: Aquanature détenait un actif total évalué à 474 800\$.

## O'Keefe poursuit Oxfam-Québec

LE DEVOIR

L'ancien président du conseil d'administration d'Oxfam-Québec, Jean O'Keefe, a annoncé hier qu'il entend poursuivre conjointement en dommages-intérêts pour une somme de 1,5 million de dollars le porte-parole d'Oxfam-Québec, Jean-Pierre Charbonneau, le représentant de l'organisme, Me Pierre Cloutier et la firme comptable Ernst & Young. Cette dernière avait été mandatée par l'Agence canadienne de développement international pour vérifier les livres d'Oxfam-Québec.

Les documents à l'appui de la poursuite n'ont pas encore été déposés en Cour supérieure, cependant. M. O'Keefe dit avoir demandé à ses poursuivants de réclamer 2,3 millions\$ de

plus pour pertes financières encourues en raison d'une «campagne malicieuse et mensongère» dont les médias québécois se sont faits écho à son endroit. Selon O'Keefe, la firme de comptables Ernst & Young «a produit un rapport qui véhicule des informations qu'elle savait ou aurait dû savoir fausses ou trompeuses».

Dans un bref commentaire, en fin d'après-midi, le journaliste Jean-Pierre Charbonneau déclare qu'Oxfam-Québec s'attendait à une telle initiative de la part de M. O'Keefe et que l'organisme «étudiera le document avec ses avocats» avant la fin de semaine et que «conformément à sa politique de transparence totale, communiquera le plus rapidement possible ses commentaires» à ses membres et au public donateurs. Rappel est fait d'un ré-

cent rapport réintégrant Oxfam-Québec dans la grande famille Oxfam.

L'étude d'Ernst & Young sur les méthodes de gestion d'Oxfam-Québec de 1986 à 1991 mettait notamment en cause les dépenses somptuaires de M. O'Keefe et de l'un de ses adjoints (Truchon) et critiquait l'usage que les deux ex-gestionnaires avaient fait de fondations accolées à Oxfam-Québec.

La crise de confiance vécue à l'occasion de la crise d'Oxfam-Québec, chez plusieurs groupes aux buts similaires, a poussé l'Association québécoise des organismes de coopération internationale à préparer un code d'éthique pour mieux garantir au public que les fonds versés aux organisations non gouvernementales passent par une saine gestion.

## Togo: des organismes demandent l'aide du Canada

LE DEVOIR

Devant la répression qui sévit au Togo, une dizaine d'organismes regroupés dans le Collectif pour la déportation serait «inacceptable» de la part d'un pays qui pose en défenseur des droits de la personne sur la scène

internationale. À Ottawa, il est de surcroît demandé de s'activer pour que reprenne le plus tôt possible une médiation internationale sous l'égide de la France et de l'Allemagne.

Depuis la mi-novembre, une grève générale a été décrétée au Togo par des groupes qui représentent l'ensemble de la société civile (étudiants, syndicats, commerçants, femmes, groupes professionnels). La grève vise à obtenir le départ du général Eyadéma comme préalable à l'avènement de la démocratie.

La Ligue des droits et libertés, le CISO, le SUCO, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), le Syndicat de l'enseignement de Champlain et quelques autres groupes demandent au Canada de «reconnaître la situation actuelle de répression de l'opposition politique au Togo» et d'en tenir compte dans le traitement des dossiers de candidats au statut de réfugiés. Les mêmes signataires appellent les missions internationales qui ont enquêté au Togo, confirmant que «la torture, le plasticage des domiciles privés ainsi que l'élimination physique pure et simple des opposants au régime en place, font partie de la réalité quotidienne du peuple togolais».

Plus de 500 000 Togolais ont quitté le pays depuis quelques mois pour se réfugier au Ghana ou au Bénin. Dans ce climat, dit la Ligue des droits et libertés, il est de mise de dénoncer l'initiative unilatérale du général Eyadéma d'appeler à des élections présidentielles et législatives en juin et juillet de cette année.

## LE DEVOIR

- RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
- ADMINISTRATION (514) 985-3333
- AVIS PUBLICS (514) 985-3344
- ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
- PUBLICITÉ (514) 985-3399
- NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

### SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30

## SERVICE À LA CLIENTÈLE LE DEVOIR

2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9



Offrez-vous une évasion chez la  
**FAMILLE DUFOUR**

**HOTEL VALDES NEIGES** Mont Ste-Anne (418) 827-5711  
**AUBERGE LA FIGONRONDE** Baie St-Paul (418) 435-5505  
**HOTEL CAPAUX-PIERRES** Isle-aux-Coudres (418) 438-2711

**HOTEL TADOUSSAC** Tadoussac (418) 235-4421  
**FORFAIT ÉVASION** 2 nuits / 3 jours

Incluant: 2 soupers, la chambre pour 2 nuits, 2 petits-déjeuners et les facilités de l'hôtel.

À PARTIR DE

**129 \$**

par personne, occ. dble jusqu'au 4 juin 1993.

**NOUVEAU CROISIÈRES**  
LONG PARCOURS  
À BORD DU M/V FAMILLE DUFOUR  
MONTRÉAL/QUÉBEC\*/  
ISLE-AUX-COUDRES/QUÉBEC\*/MONTRÉAL

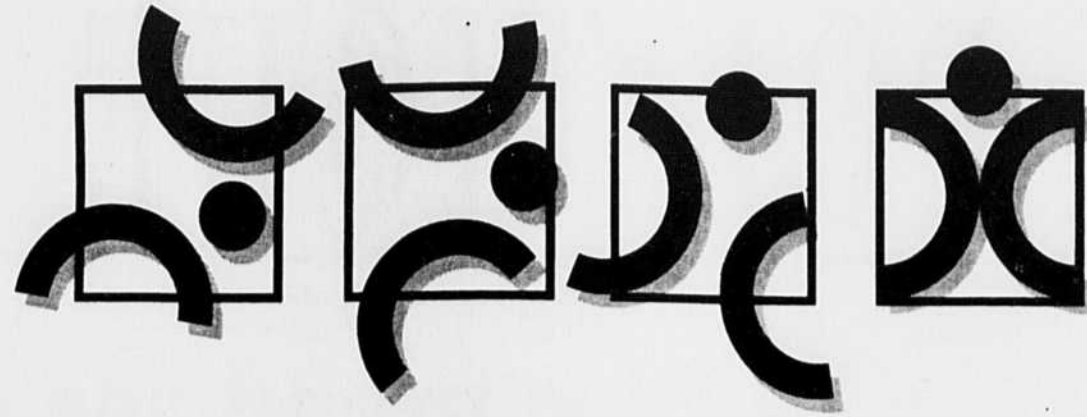
5 jours / 4 nuits

Départ le 30 mai **599 \$** / par pers. occupation double  
Départ les 7, 14, 21 juin **709 \$** / par pers. occupation double

Incluant: 13 repas, 4 couchers, l'animation en soirée, les transports, le service sur les repas et les taxes.

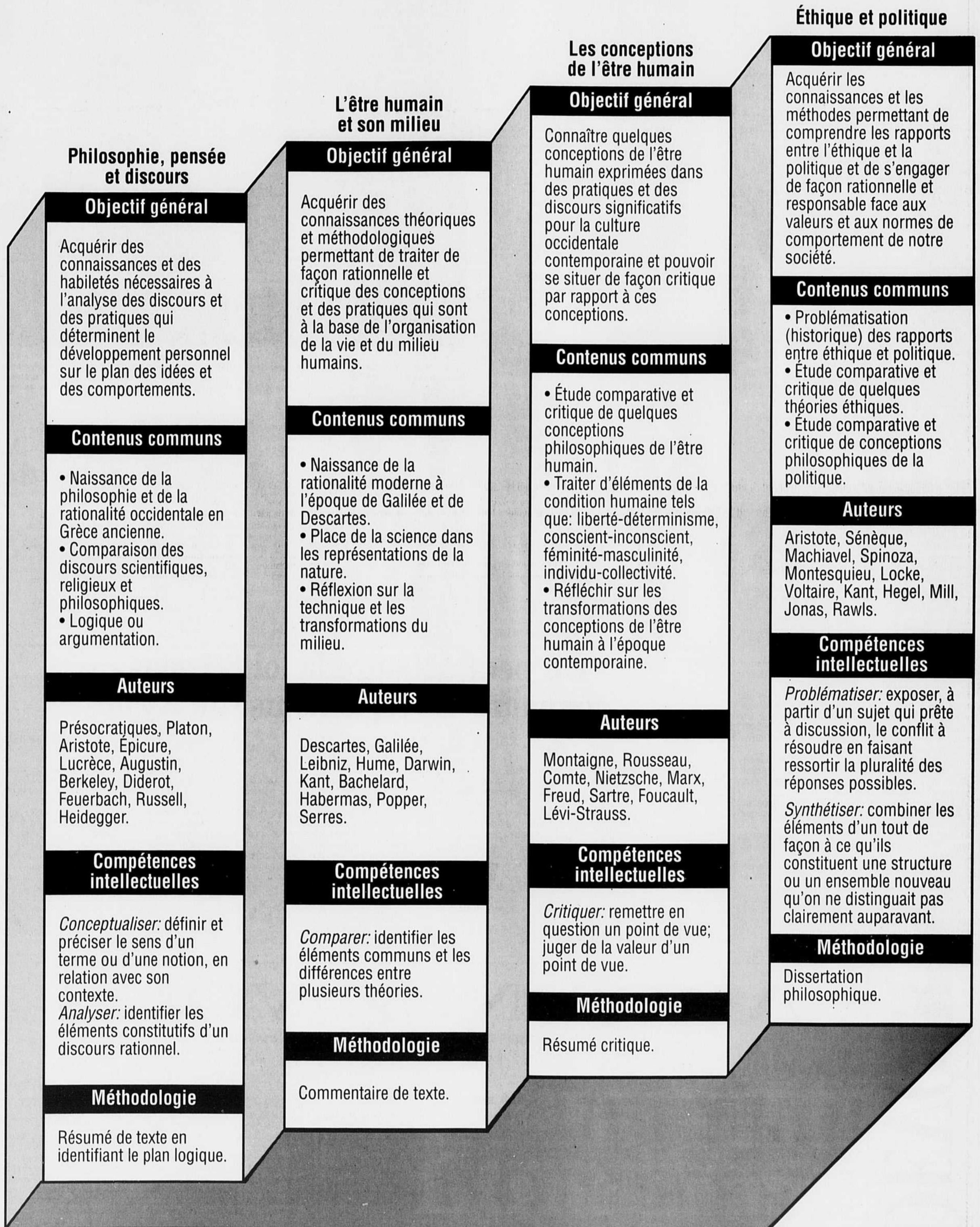
RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS:  
1 (800) 463-5250 ou, de Montréal (514) 861-2821





## LA PHILOSOPHIE AU COLLÈGE

## LE CHOIX DE LA RAISON



Peut-on se payer le luxe de supprimer une de ces marches?

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

Élections complémentaires dans Portneuf

## Un consultant peu connu sera candidat libéral

Un sondage donne le PQ gagnant

MICHEL VENNE

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Un consultant en gestion inconnu du public, et tout nouveau militant libéral, M. Eric Dorion, portera les couleurs du PLQ à l'élection complémentaire dans Portneuf, qui aura lieu le 5 juillet.

Agé de 32 ans, M. Dorion désire «poursuivre l'œuvre de M. Michel Pagé, adaptée à la réalité d'aujourd'hui», dit-il au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, hier.

L'ex-ministre Pagé, aujourd'hui p.d.g. de la papetière Donohue, a représenté Portneuf à l'Assemblée nationale durant 20 ans.

M. Dorion a été désigné candidat libéral hier soir, sans opposition, lors d'une assemblée d'investiture dans un club de golf, à Saint-Basile. Des ministres étaient présents, dont M. Robert Bourassa.

Il affrontera le candidat péquiste Roger Bertrand, 45 ans, président de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec. M. Bertrand était vice-président de la commission Rochon.

Un sondage réalisé par le PQ auprès de 700 personnes dans le comté, du 3 au 5 mai, donne le parti de Jacques Parizeau gagnant par 49,9% contre 40,3% au Parti libéral. Ce sondage montre que 65% des citoyens de Portneuf sont insatisfaits du gouvernement Bourassa.

Le candidat Dorion voit dans ce sondage l'indication qu'il va falloir travailler pour gagner. Il signale que le coup de sonde a été fait avant sa propre investiture.

Le PQ n'a jamais réussi à faire élire un candidat dans ce comté depuis sa fondation en 1970. En 1989, M. Pagé avait recueilli 70% des suffrages et une majorité de 10 500 voix.

Le Parti libéral est toujours très actif dans le comté. Il a réussi à dépasser de 7% l'objectif qui lui avait été fixé pour la campagne de financement 1992 en recueillant auprès des électeurs quelque 42 000 \$.

Eric Dorion a frayé durant quelques années avec le Parti conservateur fédéral, un parti pour lequel il a cessé de militer en 1987. Il a été attaché politique du président du Conseil du trésor fédéral, M. Gilles Loisel, durant quatre mois en 1990. Il n'avait jamais milité pour les libéraux. Il est père de trois enfants, dont des jumeaux âgés de quatre ans, et un fils de six ans.

Lors de l'investiture de son candidat, en mars, M. Parizeau prévoyait qu'après les victoires péquistes lors des deux dernières complémentaires (dans Montmorency en 1991 et dans Anjou en 1992), une victoire péquiste dans Portneuf allait lancer le message qu'il est urgent de se débarrasser de ce gouvernement-là.

Lors de la victoire du péquiste Pierre Bélanger, dans Anjou, M. Parizeau y avait vu le signe que «le Québec est prêt à voter pour la souveraineté».

Dans une étude publiée en 1981, puis actualisée en 1987 dans la revue *Recherches sociologiques de l'Université Laval*, Louis Massicotte conclut que les élections partielles au Québec sont de bons thermomètres, en ce sens qu'elles sont devenues le lieu d'expression des sentiments réels des électeurs quant aux principes qui les gouvernent.

Le sociologue en tient pour preuve la concordance observée depuis 1970 entre les résultats des partielles et les sondages réalisés aux mêmes périodes.

En tant que baromètres, ajoute-t-il, les partielles ont une moindre valeur. Elles «révèlent un alignement susceptible de se modifier en quelques mois», écrit-il. Un exemple éloquent vient de la réélection du PQ en 1981 après une série de 11 défaites aux complémentaires durant les cinq années de son mandat.

Le péquiste Jean Filion avait remporté Montmorency par 5500 voix de majorité. Sa victoire dans Anjou avait été moins décisive, la majorité du candidat Pierre Bélanger n'était que de 1100 voix.

M. Dorion a l'intention de faire porter sa campagne sur les questions économiques. Le débat linguistique ne sera «pas un facteur», à son avis.

M. Bertrand veut mettre l'accent sur la souveraineté, l'emploi et le bilan économique négatif, à son avis, du gouvernement.

Il est possible que quelques annonces gouvernementales ponctuent la campagne, notamment celle de l'installation d'un centre d'enseignement collégial.

Portneuf est un comté rural. S'y trouvent également quelques grandes usines, dont la papeterie Domtar à Donnacona, qui emploie 700 personnes, et l'aluminerie Lauralco, qui donne du travail à 500 personnes.

Bouchard rend public un document de réflexion

## Le Bloc prend ses distances

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Le Bloc québécois prend ses distances du PQ et souhaite que l'éventuelle association d'un Québec souverain avec le Canada anglais s'inspire du modèle de la Communauté économique européenne, y compris le Parlement central.

Le document de réflexion rendu public hier par Lucien Bouchard consacre de longs passages à l'expérience européenne, en insistant sur les leçons qu'il faut en retenir. «Pourquoi s'interdire de mettre à profit ce qui s'est fait ailleurs? Nous ferions bien de garder un oeil sur le traité de Maastricht. Sans pouvoir faire l'objet d'une transposition systématique, les solutions retenues par la Communauté européenne devront être prises en considération. Voilà un cas où des nations se sont entendues pour élargir les domaines de coopération et approfondir les mises en commun, tout en conservant l'essentiel de leur souveraineté».

Dans cette optique, les penseurs du Bloc favorisent la mise sur pied d'institutions communes (Conseil, Commission et Tribunal) pour gérer l'espace économique canado-québécois, ainsi que des mécanismes spécifiques pour harmoniser les politiques dans les domaines de la défense, de la sécurité, de la protection des droits des minorités, de l'environnement et des rapports avec les nations autochtones. Ils vont même jusqu'à suggérer une forme de lien politique. «Il ne faut pas exclure la création d'une Conférence parlementaire commune, qui pourrait servir de lieu de discussion et de débat à propos des questions communautaires».

En conférence de presse, le chef du Bloc québécois a reconnu que le concept d'une Conférence parlementaire commune ne convient peut-être pas aux modalités définies par le PQ à ce jour. Mais il ne voit pas de problèmes à ce que des souverainistes d'une autre formation politique lancent de nouvelles idées pour élargir et enrichir le débat.

Sous le titre *Un nouveau parti pour l'étape décisive*, la première partie de l'ouvrage traite essentiellement de l'arrogance et de l'impuissance du fédéralisme canadien: l'irrationalité du régime; le déclin de l'économie canadienne, la crise des finances publiques et le coût élevé que le régime inflige au Québec. L'on y trouve une argumentation exhaustive sur l'impossible réforme du fédéralisme ainsi qu'un plaidoyer en faveur de l'accession du Québec à la souveraineté.

Ce texte n'est que le début d'une série et sera suivi par un document traitant exclusivement d'économie. Il émane d'un «groupe de contenu» composé notamment des universitaires: Daniel Turp, Pierre-Paul Proulx, Louis Martin, Yvan Loubier et Georges Matthews. «La souveraineté, c'est le seul moyen de nous sortir du trou», a fait valoir Lucien Bouchard, qui a largement contribué à la rédaction.

Le Bloc a marqué hier d'une brève cérémonie le déménagement de ses pénates, depuis la Place Ville-Marie dans de nouveaux locaux modernes, spacieux et plus accessibles, au 425 boulevard Maisonneuve ouest, soit à un coin de rue du DEVOIR. M. Bouchard a profité de l'occasion pour annoncer que son parti compte maintenant 75



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Lucien Bouchard: «Sans pouvoir faire l'objet d'une transposition systématique, les solutions retenues par la Communauté européenne devront être prises en considération. Voilà un cas où des nations se sont entendues pour élargir les domaines de coopération et approfondir les mises en commun, tout en conservant l'essentiel de leur souveraineté».

000 membres et qu'il a choisi une trentaine de ses candidats en vue des prochaines élections fédérales. Le Bloc est implanté maintenant dans la plupart des 75 circonscriptions électorales du Québec.

Les militants du Bloc se réuniront les 18 et 19 juin à Québec, et les délibérations porteront sur les grands axes d'un document d'orientation, qui servira de base à l'élaboration de la plate-forme électorale. Les engagements sectoriels du Bloc en campagne électorale s'articuleront autour de sept principes:

- Il se comportera comme le défenseur des intérêts du Québec.
- Il se reconnaît le devoir de s'attaquer avec acharnement à la réduction du déficit fédéral.
- Il s'attachera à la protection des Québécois les plus durement touchés par la récession.
- Il pressera le gouvernement fédéral de verser au Québec sa juste part des fonds fédéraux qui favorisent l'emploi et améliorent la capacité concurrentielle des entreprises.

• Il exigera un rapide transfert au Québec des budgets et des centres de décision concernant les plus importants champs de compétence québécois, à commencer par celui de la main-d'œuvre.

• Il cherchera à obtenir, pour le Québec, sa juste part des transferts fédéraux au chapitre de la péréquation ainsi que du financement des programmes établis et de l'assistance sociale.

• Il interviendra avec vigueur et vigilance, à partir d'une perspective québécoise, en matière de relations internationales.

Le peuple québécois est libre, mais il n'a pas la pleine responsabilité de son développement, conclut le document de réflexion. «Les souverainistes québécois veulent simplement que le Québec assure lui-même son développement, à l'abri des interminables querelles économiques et politiques avec l'autre gouvernement. Mais simplement demander ne suffit pas, il faut aller chercher ce qu'on veut».

## On peut débattre la loi 86 sans connaître les règlements, dit Ryan

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Aux yeux du ministre Claude Ryan, on peut faire un débat éclairé et juste sur le projet de loi 86, modifiant la loi 101, sans en connaître les règlements d'application.

Il s'est abstenu de promettre que ces règlements seraient dévoilés avant le début de la consultation publique, du 18 mai au 2 juin, à laquelle ont été invités une quarantaine d'organismes.

Le Parti québécois proposait hier à l'Assemblée nationale une motion selon laquelle «sans la divulgation préalable des projets de règlement d'application du projet de loi 86, qui seuls indiqueront toute l'étendue de l'altération de la Charte de la langue française, les consultations menées par la Commission de la culture seraient incomplètes».

Le ministre a promis hier de faire diligence. Il devait tenir une réunion hier soir pour discuter de la teneur de

projets de textes. Il poursuit en outre des consultations auprès des secteurs industriels concernés, notamment dans le cas de la réglementation concernant les panneaux-réclame.

À ce sujet, M. Ryan a expliqué qu'il est très compliqué de préparer un projet de règlement car il existe plusieurs catégories de panneaux publicitaires. Il ajoute d'ailleurs que «s'il y a trop de catégories, on conclura qu'il vaut peut-être mieux ne pas en avoir de règlement...»

Le ministre affirme qu'il pourra publier «dans un avenir pas trop éloigné» deux projets de règlements: celui sur la langue d'affichage public et la publicité commerciale (le gouvernement a le pouvoir, en vertu du projet de loi 86, de déterminer par règlement les conditions et les cas où seul le français peut être utilisé, où la prédominance de la langue française n'est pas requise, où le français n'est pas requis); ainsi que le règlement sur la langue utilisée par l'administration, c'est-à-dire les organismes publics, les musées par exemple.

À cet égard, M. Ryan a fait savoir que s'il n'en tient

qu'à lui, ce règlement sur la langue de l'administration pourra prévoir que l'anglais figure sur les affiches situées aux frontières ou pour le moment on souhaite la bienvenue, en français seulement, aux visiteurs américains.

Quant à la nette prédominance du français sur les affiches, M. Ryan signale qu'un règlement existe déjà pour la définir et que ce règlement sera reconduit.

Le ministre a dit espérer que les organismes qui viendront témoigner à la commission de la culture ne se borneront pas à répéter «les refrains mille fois entendus», mais qu'ils s'inscriront dans une ouverture d'esprit.

Le Parti québécois a, en outre, demandé hier d'ajouter une quinzaine d'organismes sur la liste de ceux invités à donner leur avis durant la consultation, notamment: l'Association des professeurs de français, l'Alliance des professeurs de Montréal, le Regroupement pour la révision du statut linguistique de Rosemère, l'Association des francophones de l'Ouest de l'île de Montréal, l'Union des écrivains québécois, le Mouvement Desjardins, des syndicats et des associations étudiantes.

LE DEVOIR

## ABONNEZ-VOUS

Economisez jusqu'à 26% sur les prix de vente en kiosque!

Choix d'abonnement\*

	lun. au sam. (taxes incl.)	lun. au ven. (taxes incl.)	sam. seul. (taxes incl.)
13 semaines	<input type="checkbox"/> 55,76\$ (7,51\$)	<input type="checkbox"/> 42,18\$ (5,68\$)	<input type="checkbox"/> 18,78\$ (2,53\$)
26 semaines	<input type="checkbox"/> 103,66\$ (13,96\$)	<input type="checkbox"/> 79,74\$ (10,74\$)	<input type="checkbox"/> 36,05\$ (4,85\$)
52 semaines	<input type="checkbox"/> 196,45\$ (26,45\$)	<input type="checkbox"/> 147,23\$ (19,82\$)	<input type="checkbox"/> 66,45\$ (8,95\$)

Mode de paiement

- Chèque ou mandat poste  
 Mastercard  Visa  American Express

No de carte: \_\_\_\_\_

Expiration: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

- Facturez-moi

\* Les prix mentionnés sont valables pour les abonnements livrés à domicile à l'intérieur des limites de notre réseau de distribution.

Vos coordonnées:

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ App: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Province: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Tél. (dom.) \_\_\_\_\_ Tél. (bur.) \_\_\_\_\_

Indications pour la livraison: \_\_\_\_\_

Retournez votre demande d'abonnement à l'adresse suivante:

LE DEVOIR

Service à la clientèle,  
 2050, rue de Bleury, 9e étage,  
 Montréal (Québec), H3A 3M9 ou par télécopieur au: (514) 985-3390

Pour de plus amples informations, communiquez avec notre Service à la clientèle aux numéros suivants:  
 Montréal et environs: (514) 985-3355, Extérieur de Montréal: 1 (800) 463-7559

LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

Tassé

514 879-2100

Obligations municipales 5 ans / 7,50%

Tassé & Associés, Limitée  
Valeurs mobilières

Depuis 1967

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN
+8,65 1877,48	+16,16 3.796,52	+13,56 3482,31	+0,04 78,51

E N B R E F

## L'INDICE COMPOSÉ AUGMENTE

Ottawa (PC) — Le principal indicateur économique canadien, l'indice composé, a augmenté de 0,6%, en mai, grâce principalement à une activité accrue des marchés financiers et à une augmentation de la demande pour les produits manufacturés exportés. Statistique Canada rappelle que l'indice composé a connu une croissance constante, cette année, augmentant de 0,5% en mars, de 0,6% en février et de 0,4% en janvier. «La demande pour les biens non périssables est demeurée hésitante, les ventes n'augmentant que de 0,1%. La confiance du consommateur demeure fragile», d'expliquer l'agence fédérale. Il s'agit de la plus importante hausse à ce chapitre depuis 1988, souligne Statistique Canada.

## HAUSSE DE 25% DES PROFITS DE TÉLÉGLOBE

Télélobe a enregistré un bénéfice de 12,2 millions\$, ou 20 cents\$ par action, et des produits d'exploitation de 141,3 millions\$, pour le trimestre se terminant le 31 mars 1993. Cette performance représente une augmentation de 25,7% sur les produits d'exploitation de 112,5 millions\$ enregistrés pour le trimestre équivalent en 1992, alors que la société déclarait une perte de 5,6 millions\$ ou 17 cents par action. Télélobe annonce par la même occasion une augmentation de son dividende trimestriel sur les actions ordinaires et privilégiées de première série. À compter du deuxième trimestre 1993, le dividende versé sur actions ordinaires et privilégiées de première série sera donc de 8 cents, comparativement à 7 cents auparavant.

## LÉGÈRE PERTE POUR CASCADES

Cascades annonce pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1993, un chiffre d'affaires consolidé de 419,2 millions\$, comparé à 213,4 millions\$ pour la même période en 1992. Cette hausse du chiffre d'affaires consolidé de 96% s'explique principalement par l'inclusion, en 1993, des ventes de Paperboard Industries Corporation et de Rolland. Pour le premier trimestre de 1993, le bénéfice net consolidé est de 847 000\$ (soit une perte nette consolidée de 1 cent par action après déduction des dividendes de 1,6 million\$ versés aux actionnaires privilégiés), comparé à un bénéfice net consolidé de 5,4 millions\$ (soit 10 cents par action) pour la même période en 1992. Les résultats consolidés de 1993 tiennent compte de l'inclusion de la quote-part de Cascades Paperboard International et de 73% dans Rolland.

## LES ASSUREURS QUITTENT LA FLORIDE

Washington (AFP) — Neuf mois après le passage de l'ouragan Andrew, qui leur a coûté 15 milliards\$ US, les compagnies d'assurance quittent la Floride ou augmentent leurs tarifs, alors que les autorités de l'État essaient de les retenir. Trois cents compagnies d'assurance exerçaient leurs talents en Floride le 24 août dernier lorsqu'Andrew a dévasté une partie de l'État. Depuis, 7 compagnies sont devenues insolubles, 34 ont annoncé qu'elles quittaient la Floride et 29 qu'elles réduisaient leur couverture. Allstate, le deuxième assureur local, qui a perdu 2,6 milliards\$ US avec Andrew, a indiqué qu'il refuserait de renouveler 300 000 polices et allait proposer des augmentations de ses primes de 40% à 65%.

## PRIX À LA PRODUCTION US EN HAUSSE EN AVRIL

Washington (AFP) — Les prix à la production ont augmenté de 0,6% aux États-Unis en avril, a annoncé hier le département du Commerce. Il s'agit de la plus forte hausse depuis octobre 1990, essentiellement due à une forte montée des prix de l'alimentation (1,4%). Les économistes ne s'attendent cependant pas à une accélération de l'inflation, le manque d'enthousiasme des consommateurs empêchant les entreprises d'augmenter leurs prix. Hors alimentation et énergie, l'indice de base a progressé de 0,4% après avoir augmenté de 0,1% en mars. Il s'agit de la plus forte hausse de cet indice depuis mai 1992. D'avril 92 à avril 93, le rythme de l'inflation s'établit à 2,4%, et à 4,7% en rythme annuel depuis le début de l'année. En 1992, les prix à la production avaient augmenté de 1,6%.

L'après-récession

## L'Ontario reprendra le terrain perdu

La T.-D. croit que la croissance au Québec sera inférieure à la moyenne nationale

Ottawa (PC) — Après avoir vu disparaître des milliers d'emplois pendant la récession, l'Ontario s'appête à reprendre le terrain perdu, puisque c'est elle qui profitera le plus de la reprise, prédit la Banque Toronto-Dominion.

Le Québec, quant à lui, connaîtra une performance économique légèrement inférieure à la moyenne nationale, annonce la banque dans son dernier rapport sur l'économie des provinces, rendu public hier.

L'institution affirme que la reprise économique est maintenant bien engagée dans la plupart des provinces, avec une augmentation marquée des exportations et une croissance de l'emploi.

Depuis avril 1992, note la banque, l'Ontario a obtenu près du tiers des 160 000 nouveaux emplois créés jusqu'à présent depuis le début de la reprise.

La même province avait perdu la plus grosse part des 490 000 emplois canadiens avalés par la récession entre avril 1990 et avril 1992, soit 288 000 emplois.

«La reprise en cours en Ontario sera aiguillonnée par la poursuite de la croissance des exportations, en particulier vers le marché américain, mais aussi par une amélioration à la fois des dépenses des consommateurs et de la construction domiciliaire», précise le document. L'économie ontarienne devrait croître de 4,4% en 1994 — le plus haut taux au pays.

Mais c'est encore une fois l'économie de la Colombie-Britannique qui ouvrira la marche en 1993. La province arrivera en tête pour la cinquième année consécutive, avec une croissance évaluée à 3,5%.

Le niveau toujours aussi élevé de migrants attirés par la Colombie-Britannique, combiné à une certaine amélioration dans le secteur forestier, donneront un coup d'épée à l'économie de la province en 1993.

Pour le Québec, la Banque T.-D. prévoit une croissance économique de 2,8% en 1993, et de 3,9% en 1994.

À l'échelle nationale, l'expansion économique atteindra probablement 3% cette année, 4% l'an prochain.

La Saskatchewan et Terre-Neuve auront la moins bonne croissance économique pour cette même période.

En dépit de la création de nouveaux emplois, le chômage se maintiendra autour de 11% en 1993 comme en 1994, à cause du nombre élevé de chômeurs qui recommenceront à chercher du travail.

Mardi, le Conference Board du Canada affirmait que des budgets provinciaux plus sévères que prévus font peur aux consommateurs et ralentissent la reprise économique. L'austérité provinciale amenait donc à réviser à la baisse ses prévisions de croissance de 3,7% cette année, et de 3,6% en 1994, en y retranchant un demi pour cent, chaque année.

## Ciment Saint-Laurent est optimiste malgré ses pertes

PIERRE ROBERGE  
PRESSE CANADIENNE

Le premier trimestre s'est soldé par des pertes pour Ciment Saint-Laurent, qui prévoit se départir bientôt de certains actifs. L'entreprise décroche cependant des contrats jusqu'au Mexique, ce qui est de bon augure.

Ainsi au 31 mars, les pertes après impôts se chiffraient par 14,3 millions\$, contre 15,3 millions\$ au même trimestre de 1992, a indiqué le président Frank Dewitt à l'assemblée des actionnaires.

Par contre les ventes ont atteint 57,8 millions\$, une hausse de 8,5% par rapport aux 53,2 millions\$ de l'an dernier. L'année 1992 au complet avait résulté en une «perte historique» nette de 39,9 millions\$.

Or, malgré ce départ mitigé pour 1993, M. Dewitt n'exclut pas en conférence de presse que Ciment Saint-Laurent fasse de l'argent sur l'ensemble de l'année: «Le premier trimestre est toujours déficitaire, les suivants sont meilleurs.»

Le rapport de la dette à long terme à la capitalisation totale s'établit à «un sain 40/60, comparé à 34/66 en 1991», précise M. Dewitt. Ce rapport a déjà été aussi mauvais que 60/40.

Au Québec, où les ventes de ciment ont reculé de 12%, la compagnie profite quand même d'une stabilité des prix et poursuit ses livraisons à la baie James, entre autres.

Ailleurs, un contrat de trois ans a été conclu avec des mines, au Nouveau-Brunswick, un autre de sept ans pour la plate-forme du projet pétrolier Hibernia, au large de Terre-Neuve.

Au Mexique, il s'agit d'une fourniture de ciment pour Apasco; une filiation naturelle car cet acheteur est une autre filiale de Holderbank, de Belgique.

## Québec-Téléphone veut changer ses tarifs

Le plan quinquennal de développement 1994-1998 que Québec-Téléphone vient de soumettre à la Régie des télécommunications met en lumière les deux priorités actuelles de l'entreprise: poursuivre la réduction des tarifs interurbains pour affronter la concurrence sur ce terrain et rapprocher les tarifs du service téléphonique local du coût réel de fourniture de ce service. Les réductions tarifaires proposées dans le secteur de l'interurbain entraîneront, pour Québec-Téléphone, une baisse de revenus de 4,9 millions\$ en 1994. Une partie de ces diminutions sera compensée par l'augmentation des revenus de 3,9 millions\$ des services locaux.

Au cours des cinq prochaines années, Québec-Téléphone prévoit consacrer 333 millions\$ à l'expansion et à la modernisation de ses installations. Pour maintenir le rythme de son développement, l'entreprise estime devoir bénéficier pour l'année 1994 d'un taux de rendement se situant dans une fourchette de 12% à 13%, soit le taux qui lui a été autorisé pour 1993.

## Continental commande 92 appareils à Boeing

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Au moment où Air Canada multiplie le recours au financement hors-bilan, Continental se lance dans un vaste programme de rajeunissement de sa flotte. Le nouveau partenaire américain d'Air Canada a commandé pas moins de 92 appareils auprès de Boeing, pour une valeur de 4,5 milliards\$ US.

A cette commande vient s'ajouter une option sur 98 autres aéronefs. Le tout s'inspire de la nécessité, pour le transporteur, de rajeunir sa flotte de 319 appareils d'ici à l'an 2000, dont un grand nombre ne répond plus aux nouvelles normes anti-bruit de l'administration américaine.

Cette commande survient au moment où le plus grand transporteur au pays multiplie les mesures visant à éviter une restructuration financière que d'aucun croit inévitable. «Nous travaillons à assurer notre survie et à nous adapter aux divers scénarios susceptibles d'émerger», a précisé Denis Couture, porte-parole d'Air Canada, qui fait, ici, référence à la transaction AMR-PWA. «Une chose est certaine. Un Air Canada plus mince, dont la minceur variera selon les différentes options qui seront retenues, va émerger.»

Le transporteur canadien annonçait, vendredi, une refonte de sa structure décisionnelle

et une nouvelle diminution de ses effectifs. Partant d'un sommet de 24 000 employés, Air Canada prévoit terminer l'année avec un personnel pouvant varier entre 17 200 et 17 700. «Entre 1000 et 1500 départs seront encouragés cette année, auxquels viendront s'ajouter les 600 pertes d'emploi annoncées l'an dernier mais se matérialisant cette année.» Si la transaction entre PWA et American Airlines reçoit l'assentiment gouvernemental, Air Canada devra ramener ses effectifs à 16 000. «Dans un tel cas, ne pouvant bénéficier des économies d'échelle d'un transporteur comme AMR, il nous faudra réduire davantage nos coûts.»

Parallèlement, Air Canada a accru ses liquidités sans entacher son ratio d'endettement «officiel» en recourant à la pratique courante de la vente-location. Cinq appareils A320 ont ainsi été vendus à un consortium bancaire, puis loués, une transaction qui permet à Air Canada d'ajouter 190 millions\$ US à ses liquidités. Un tel recours au financement hors-bilan devrait s'étendre incessamment à au moins trois autres appareils. Avec une dette (toutes dettes confondues) de 5 milliards\$, grossie par le recours à la cession-bail, le ratio d'endettement d'Air Canada s'en trouve atrophié, un constat amplifié par un avoir des actionnaires devenus à toutes fins pratiques nul.

SNC

Guy Saint-Pierre, président et chef de la direction du Groupe SNC inc., est heureux d'annoncer l'élection de quatre nouveaux membres à son conseil d'administration et la nomination de l'un d'eux, William I.M. Turner au poste de président du conseil.



William Ian Mackenzie Turner Jr.

William Ian Mackenzie Turner Jr. est président et chef de la direction de Eksultate inc., société de portefeuille spécialisée en investissements. Il a été, pendant plusieurs années, président et chef de la direction de Consolidated-Bathurst inc. Président du conseil de quelques entreprises canadiennes et américaines, il est également président du comité exécutif du Carnegie Institute de Washington et administrateur du Forum économique mondial de Genève. Il siège au conseil de plusieurs autres entreprises canadiennes et est chancelier de l'Université Bishop.



Chris Hampson

Chris Hampson est directeur exécutif de Imperial Chemical Industries PLC, à Londres, en Angleterre, et directeur de Costain Group PLC. Il est membre du comité aiseur du gouvernement britannique sur les affaires et l'environnement. Il a passé toute sa carrière à ICI où il a été, de 1984 à 1987, administrateur et chef de la direction de ICI Australia à Melbourne. Au cours de cette période, il a été vice-président de la Confédération de l'industrie australienne.



Charles Sirois

Charles Sirois est président et chef de la direction de Télélobe inc. et un investisseur important de la société. Il est également président du conseil, chef de la direction et principal actionnaire de Téléystème National Itée, société de portefeuille spécialisée dans le secteur des communications. Il a auparavant été président du conseil et chef de la direction de BCE Mobile. Il participe, à titre d'administrateur ou d'actionnaire important, à plusieurs entreprises financières et industrielles.



Jacques A. Drouin

Jacques A. Drouin est président du conseil et chef de la direction de la Corporation du Groupe La Laurentienne et de sa compagnie mère, La Laurentienne Vie. Il a oeuvré de nombreuses années chez Currie, Coopers & Lybrand, conseillers en gestion, dont il a ensuite été administrateur pendant plus de dix ans. Il siège au conseil d'administration de plusieurs entreprises et est Fellow de l'Institut des conseillers en administration du Québec.

Gala Grand Prix Publicité de Québec

## Cossette rafle presque tout

Création Blitz, BCP et Pro-Page sont primées

RÉMY CHAREST

CORRESPONDANT À QUÉBEC

Le 12e Gala Grand Prix Publicité, qui couronne les meilleures productions publicitaires réalisées à Québec, a fait deux grands gagnants mardi soir dernier: Cossette Communication-Marketing et son client, General Motors.

Sur 13 catégories, Cossette a remporté neuf prix, dont trois pour son annonce publicitaire avec le géant de l'automobile. Deux prix sont allés à Création Blitz, un à BCP Stratégie Créativité et un à Pro-Page Communications Graphiques Inc.

La cuvée 93 des Diapasons s'est donc avérée une confirmation de l'importance de cette entreprise dans le secteur publicitaire de la Vieille Capitale.

Un succès presque démesuré qui n'a pas manqué de susciter des commentaires de la foule réunie au théâtre Capitoile, repris avec beaucoup de verve par l'animateur de la soirée, l'humoriste François Massicotte.

Le prix le plus important de la soirée, le Diapason de la meilleure campagne est allé à la campagne Géo des concepteurs Yvon Brossard et Benoît Pilon et des directeurs artistiques Pierre Gagné et Jean Lafrenière. Le super panneau «Rien n'arrête le tracker» de cette même campagne a aussi remporté le prix dans sa catégorie.

Le troisième prix de General Motors est allé pour l'annonce télé, catégorie 16 ou 35mm, intitulée «Général».

Cossette a aussi remporté des Diapasons pour le panneau-réclame du «défilé» de MacDonald, pour l'affiche du Carnaval de Québec, pour l'annonce magazine Grosse Tête de Litho Acmé, l'annonce radio «Téteux» du Mont Saint-Anne, la «promotion par l'objet», soit la carte de invitation Eau Saint-Laurent, petit échantillon inclus, réalisé par Serv-eau, et la publicité pour une cause sociale et humanitaire, une annonce tout en texte réalisée pour la Fondation québécoise d'alphabétisation.

Dans les autres catégories, Création Blitz a remporté le prix de la meilleure annonce journal pour les Forfaits VidéoWay de Vidéotron, et le Diapason de l'innovation pour son annonce de promotion personnelle intitulée «Vos annonces font-elles patate?».

Les deux autres prix ont été remis à l'annonce télé vidéo «Cancan», réalisée dans le cadre de l'exposition Toulouse-Lautrec du Musée du Québec par BCP Stratégie Créativité et à la campagne de marketing direct de Pub Photo, réalisée par Pro-Page Communications Graphiques.

Le Gala Grand Prix Publicité, organisé par les étudiants en marketing et en communications de l'Université Laval, en collaboration avec l'Office municipal de développement économique de Québec et avec le concours des diverses agences de publicité et médias de la région, venait conclure la journée d'activités du Forum Marketing, qui était consacré, cette année, au marketing international.

## É D I T O R I A L

## Concours d'hypocrisie

François Brousseau

Personne ne veut vraiment se mêler du drame de la Bosnie-Herzégovine. Tout le monde veut avoir l'air de faire quelque chose. Tout le monde accuse tout le monde pour excuser son inaction. Le débat sur l'ex-Yougoslavie est en passe de dégénérer en une vaine et obscène polémique dans laquelle Européens et Américains se renvoient la responsabilité de l'absence de politique. Surprise: dans cette affaire, le premier ministre du Canada joue les Européens.

**B**rian Mulroney est piqué au vif: il n'a pas aimé les remarques du sénateur américain Joseph Biden, qui n'a plus de mots pour exprimer sa révolte contre «l'indifférence, la timidité, l'auto-illusion et l'hypocrisie» des gouvernements européens devant l'affaire bosniaque, qui se chicanent sur des mots et des virgules devant un Slobodan Milosevic mort de rire.

Bombarder les terroristes qui continuent de détruire et de conquérir la Bosnie-Herzégovine village par village? Vous n'y pensez pas, dit le premier ministre canadien, reprenant fidèlement l'objection européenne: nos Casques bleus seraient immédiatement menacés par les représailles des combattants serbes sur le terrain.

Mais au fait, vous les Américains, combien de soldats seriez-vous prêts à envoyer mourir pour la liberté des Bosniaques musulmans? relance le premier ministre, dans une prise de distance inusitée par rapport au Grand Frère. On frise le crime de lèse-majesté: à quelques semaines de son départ définitif, M. Mulroney s'en permet décidément de belles...

Terrorisés à l'idée de devoir s'engager sérieusement pour renverser le cours des événements dans les Balkans, les Européens s'abritent aujourd'hui derrière les Américains, en général blâmés pour ramener leurs gros sabots aux quatre coins de la planète, mais à qui on reprocherait au contraire aujourd'hui... de ne pas en faire assez!

Nuançons: au contraire de Washington, les Européens ne veulent pas d'intervention américaine par les airs. Ils ne veulent pas non plus lever l'embargo sur les armes, un embargo généralisé qui interdit la livraison d'armements tant à la Serbie (qui en a de bonnes réserves), qu'aux musulmans (qui en manquent malgré quelques livraisons

clandestines d'Orient). Mais ils disent en substance aux Yankees: «Commencez donc par amener des troupes au sol, après on discutera.» Tout en sachant très bien — ce qui les arrange parfaitement — que les chances sont à peu près nulles que cela se réalise.

At-on raison de blâmer les Américains? Mais pourquoi devraient-ils avoir le leadership dans cette tragédie d'abord européenne? Quand on massacre au coin de la rue, le devoir d'assistance s'impose d'abord aux voisins immédiats, ensuite seulement aux autres.

L'argument de la sécurité des Casques bleus déjà présents au sol n'est pas fallacieux. Il est juste un peu court, comme toute la politique qui s'agit autour de l'ex-Yougoslavie. En bonne stratégie, des frappes aériennes sérieuses contre les positions serbes devraient tout simplement être précédées d'un retrait pur et simple des Casques bleus sur le terrain, ce qui servirait également de sévère avertissement. Mais on n'en est pas là, il s'en faut de beaucoup...

Je n'y vais pas,

c'est la faute

de l'autre.

Le sénateur Biden a mille fois raison: le Vieux Continent ploie sous son impuissance habillée de gesticulations hypocrites. Ce à quoi on assiste chaque jour davantage, c'est à une abdication de l'Europe, à la preuve de son inexistence politique et diplomatique, à un vide qui appelle fatalement l'intervention de l'Onclé Sam.

Mais les États-Unis eux-mêmes ne sont pas à l'abri des contradictions et des hypocrisies; leur politique étrangère l'a souvent montré. Leur opinion publique est aujourd'hui très divisée; l'envoi de troupes en Bosnie peu populaire; Bill Clinton davantage animé par le souci de bien paraître que par une politique morale fondée.

On est sans doute en droit de s'attendre à ce que les Américains fassent plus devant l'agonie bosniaque. Mais on aurait mauvaise grâce à leur réserver davantage de critiques qu'aux Européens.

## L'hypothèque du juge Durand

Jean-Robert Sansfaçon

**O**n a lu et entendu des tas de sornettes depuis que LE DEVOIR a rendu public le jugement de l'honorable juge Roland Durand concernant les transferts d'hypothèques. Ce jugement n'a rien de farfelu et si ses conséquences peuvent paraître considérables, ses fondements en droit n'en sont pas moins rigoureux.

Tous les contrats hypothécaires que l'on dit «fermés» possèdent une clause qui va à peu près comme suit: «Le présent prêt ne pourra être remboursé avant échéance ni autrement que suivant les modalités ci-dessus énoncées... lesquelles modalités comportent toujours une forte pénalité. Le juge Durand n'a jamais décrié que ces pénalités étaient en elles-mêmes illégales. Ce qu'il a écrit, c'est qu'un prêteur ne peut inclure dans un contrat une clause qui empêche un emprunteur de transférer sa dette. C'est donc par simple déduction qu'on a pu conclure que les pénalités étaient illégales.

Le jugement est fondé sur l'article 1155 du Code civil qui dit clairement qu'un emprunteur peut transférer sa dette chez un autre créancier et ce, «sans le consentement du créancier». Il est vrai que cet article tire ses origines d'un obscur et lointain édit du roi Henri IV. Mais il est aussi vrai qu'il a toujours été reconduit depuis, pour les mêmes raisons d'intérêt public qui avaient justifié sa

promulgation initiale.

S'il n'est pas rare, en droit, de voir annulés les effets d'un article de loi suite à un simple accord entre deux parties contractantes, il en va autrement de l'article 1155 car, souligne le juge, «on ne peut déroger par conventions particulières aux lois qui intéressent l'ordre public ou les bonnes moeurs».

En somme, le juge rappelle aux prêteurs hypothécaires qu'ils n'ont pas le droit d'empêcher un emprunteur de changer de créancier, même en cours de contrat, pour profiter d'un meilleur taux d'intérêt. En conséquence, il permet à l'emprunteur de rembourser le capital et les intérêts dus à la date du transfert, ni plus ni moins, et sans l'accord du créancier.

Quant aux conséquences désastreuses que son jugement pourrait avoir sur le marché financier, le juge en discute brièvement, sans plus. Malgré une certaine légèreté qui a pu choquer quelques âmes sensibles au malheur des banquiers, elles ne réduisent en rien la portée du jugement.

Voilà donc un texte sérieux, fort bien mené, qui ne sera pas sans meubler plusieurs bonnes heures de conversation, et de négociation, entre les emprunteurs et leur gérant de banque. Reste à savoir ce que la Cour d'appel, voire la Cour suprême, en diront.

## L E T T R E S

## Une ville sale

Dès amis étrangers de passage à Montréal m'ont fait remarquer, à ma grande honte, que ma ville est très sale.

Les ruelles, les rues sont jonchées de détritus de toutes sortes. Et ce n'est pas la faute au retour du printemps ni aux cols bleus, ni au fait qu'il n'y a pas beaucoup de poubelles...

La faute incombe à chaque résident de cette ville. Si chaque locataire ou propriétaire ramassait seulement les papiers qui traînent devant ou derrière sa résidence, on verrait la différence.

Au lieu de hausser les taxes, j'ai une suggestion à faire au maire Doré afin de renflouer les coffres de la ville: imposer de fortes amendes à quiconque ne respecte pas les heures pour déposer les poubelles et à tous ceux qui confondent leur parterre avant ou leur cour avec un dépotoir. Les gens ont été assez informés, il faut malheureusement sévir.

Comme ça, j'aurai peut-être un peu moins honte à la prochaine visite de mes amis.

Marjolaine Morin  
Montréal, 30 avril 1993

## Outrage

Les propos de M. Ghislain Dufour rapportés dans les médias le 6 avril dernier nous ont outrés au plus haut point. Par un savant calcul, M. Dufour essaie de démontrer qu'il est plus payant d'être bénéficiaire de la CSST que de travailler et par le fait même, il laisse sournoisement entendre que les victimes d'accidents et de maladies du travail sont privilégiées comparativement aux travailleurs qui ne subissent pas de lésions professionnelles.

Nous désirons rappeler à M. Dufour que des études scientifiques reconnaissent que les lésions professionnelles trouvent leur origine dans des conditions de travail dangereuses.

Au lieu de perdre leur temps à décrier l'impact fiscal du régime d'indemnisation sur les victimes de lésions professionnelles, M. Dufour et ses collègues du patronat devraient plutôt se soucier des moyens d'améliorer les conditions de travail afin d'éliminer les causes d'accidents et de maladies du travail à leur source même, comme l'exige la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

De plus, M. Dufour oublie que les lésions professionnelles ont des conséquences graves pour la santé physique et mentale des victimes et pour les membres de leur entourage.

En tant qu'équipe de Santé au travail dans un CLSC, nous affirmons depuis fort longtemps qu'il faut se soucier des véritables enjeux en matière de lésions professionnelles.

Normand King  
Micheline Bail  
Kristiane Gagnon  
Céline Hébert  
Julie LeBlanc  
Louis Rivest  
Pierre Serrecchia  
Gérard Talbot  
Montréal, 21 avril 1993

## Un pacte fissuré

Une dizaine d'universitaires québécois viennent de publier un texte fort intéressant intitulé «Le pacte de la langue».

Ce document donnera certainement lieu à plusieurs commentaires élaborés. Pour le moment, je me contenterai d'y signaler deux failles majeures. La première réside dans la volonté de faire un nouveau pacte,

rassembleur, «ralliant une large majorité de nos concitoyens... pour oeuvrer dans une direction commune», alors que le texte traite le gouvernement central et la Cour suprême d'«éléments extérieurs» qui n'ont rien à voir avec le débat. Le texte se veut rassembleur, mais il est en fait assez divisé.

La deuxième faille consiste à attribuer à la Cour suprême la responsabilité des déboires subis par la loi 101.

Le tribunal n'a fait que constater l'incompatibilité de certaines dispositions de cette loi avec la Constitution canadienne incluant évidemment la Charte canadienne des droits et libertés.

Et aussi, n'oublions pas qu'avant le jugement final de cette cour en 1988 sur la langue d'affichage, la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec s'étaient prononcées dans le même sens, à savoir que ces dispositions linguistiques allaient à l'encontre de la liberté d'expression.

Et que pour des raisons de technicité juridique, le fondement de cette garantie résidait davantage dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne que dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Faut-il en conclure que les auteurs du texte souhaiteraient l'insertion d'une clause dérogatoire non seulement à la Charte canadienne, mais aussi à la Charte de Québec?

Je suis sûr qu'ils ne veulent pas en arriver là, mais ils se trompent de cible en attaquant les «féderaux», car le dénouement légal du débat linguistique québécois devra toujours respecter les droits et libertés de la personne, qu'ils soient garantis «ici» ou «ailleurs»... à moins de vouloir faire fi de la primauté du droit.

Michel Lebel  
Montréal, 27 avril 1993

CAMILLE LAURIN VU PAR LA  
PRESSE FRANCOPHONE PRESSE ANGLOPHONE



À L'ÈRE DE LA CARICATURE ÉLECTRONIQUE  
Modifications numériques élaborées sur ordinateur par Serge Chapleau à partir d'une photo récente de Camille Laurin.

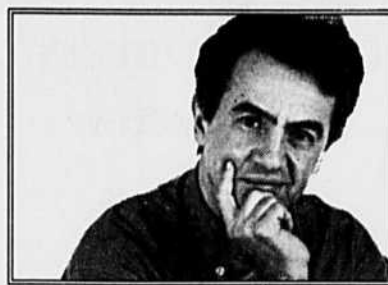
## Amazones de l'an 2000

**O**n la surnomme la Flèche. À 20 ans, cette Serbe de Bosnie est l'une des meilleurs tireuses d'élite de Sarajevo. Une cinquantaine de francs-tireurs serbes sont déjà tombés sous ses balles. La milice de Karadjic a été mise à prix pour 50 000 marks. Si elle se bat contre les plus extrémistes des siens, c'est parce qu'elle était dégoûtée «de voir mourir des enfants innocents». Ce combat est également celui de Karmen la Croate, de Monika, de Marijana...

Elles sont nombreuses à avoir troqué leurs livres et leurs machines à écrire contre la *kalashnikov* de la résistance. Leur courage, leur jeunesse les relie à cette lignée d'héroïnes qui, de tout temps, ont pris les armes pour défendre la Cité contre la barbarie. La Colonie a eu aussi son lot de filles-courage. Souvenez-vous du culte dont était l'objet la jeune et vaillante Madeleine de Verchères. Plus près de nous, les femmes soldats de l'armée israélienne ou les combattantes du FLN algérien ont ajouté une autre dimension à ce combat: le droit de mourir au champ d'honneur à l'égal de leurs frères ou de leurs maris. Un aspect souvent vite oublié, il est vrai, la paix revenue.

Car c'est précisément le caractère d'exception qui donne aux faits d'armes des femmes toute leur valeur, leur force de transgression: suppléer aux hommes défaillants dans le maintien de la loi civile. Voilà pourquoi l'association des armes et des femmes demeure, pourrait-on dire, fondamentalement contre nature. Sa banalisation, ainsi qu'on veut nous le faire croire aujourd'hui, n'est pas sans faire naître des questions. Et des sentiments troublants. Sentiments dont Hollywood fait son miel pour mousser ses plus récentes productions.

Prétendant l'avènement d'une nouvelle génération postmilitante de femmes indépendantes et aux nerfs



FULVIO  
CACCIA

d'acier qui se tirent seules des situations les plus violentes, les producteurs conjuguent efficacement érotisme mortifère et fétichisme.

De *Basic Instinct* avec Sharon Stone à *Point of no return* avec Bridget Fonda, le remake de *Nikita* de Luc Besson, en passant par *Innocent Blood* avec Anne Parillaud, ces filles justicières se vengent et tuent avec une désinvolture déconcertante dans des mises en scène musclées dont quelques-unes sont aussi signées par des réalisatrices.

Telle *Blue steel* de Katherine Bigelow où Jamie Lee Curtis se métamorphose en détective sans pitié trimbalant des méga-pistolets, elle l'on retrouve également en évidence dans les mains de la frêle Bridget Fonda.

Ce symbole banalement phallique, exhibé comme un signe de puissance qu'il s'agirait de brandir pour imposer la loi, sa loi, en dit long sur le désarroi de nos sociétés postmodernes. Et sur leur paranoïa. S'armer devient donc le réflexe naturel lorsqu'on croit que la loi du pays ne suffit plus pour assurer la sécurité.

À cet égard, les États-Unis sont les champions toutes catégories. Inscrit en toutes lettres dans le second amendement de leur Constitution, le droit de porter une arme, souvenir des temps pionniers, a induit toute une culture des armes et de la violence dont on peut craindre

sa diffusion aujourd'hui par médias interposés.

On estime en effet qu'un enfant a vu près de 18 000 meurtres à la télé lorsqu'il a atteint sa majorité. Quant aux armes à feu, il y en aurait plus de 200 millions de toutes sortes en circulation dont 66 millions de pistolets et de revolvers, lesquels sont directement liés à la mort de 60 000 Américains en deux ans.

C'est précisément cette explosion de violence qui est invoquée par la National Rifle Association pour justifier son action et encourager les Américains à s'armer. Selon ce puissant lobby, elles seraient entre 12 et 20 millions à posséder une arme.

Elles disposent de magazines comme le *Women and Guns*, le bien nommé qui leur fait connaître les secrets des nouveaux maquillages et le pistolet le plus léger, le plus discret, facile à glisser dans le sac à main ou encore, *must des must*, dans un étui en forme de jarretelle!

De leur côté, les chroniques publiées par le service spécial d'information du NRA consacré aux *Women Issues*, abondent en témoignages de femmes victimes d'agressions ou ayant miraculeusement échappé à la violence parce qu'elles avaient une arme sur elles.

Un argument éminemment légitime qu'il ne s'agit pas ici de contester: l'assassinat des jeunes étudiantes des HEC ne doit pas être oublié. Ce qui est contestable en revanche, c'est le climat de suspicion et d'insécurité entretenu à dessein pour laisser croire que la loi ne peut être maintenue qu'à ce prix.

Or, ce prix est justement la fuite en avant qui conduit l'individu à s'armer toujours davantage pour pallier la défaillance appréhendée de l'ordre social.

Aujourd'hui, l'avènement réel et médiatique de ces nouvelles amazones nous signale les dérives qui risquent de transformer l'an 2000 en moyen-âge.

## À P R O P O S

## ... des journalistes des partis

En dépit du nombre restreint de journalistes affectés à la couverture de la tournée des chefs, on ne s'étonnera pas du fait que les gens sont de plus en plus préoccupés par la concentration médiatique sur les chefs de partis et par le contrôle que les organisateurs de partis politiques détiennent ainsi sur l'ordre du jour électoral. Les techniques utilisées par les organisateurs de partis sont de plus en plus raffinées, ce qui leur permet souvent d'influencer l'interprétation et l'analyse des nouvelles. Il semble que les journalistes ne possèdent ni les ressources, ni le temps, ni la compétence, ni la volonté commune pour résister comme ils le devraient à ces pressions.

Les partis sont en mesure de contrôler, dans une certaine mesure, la profondeur de l'analyse qu'effectuent les journalistes, en établissant le calendrier des activités et en insistant sur les événements médiatiques ou sur des

séances de photographies organisées pour la télévision. La qualité et le nombre des nouveaux «technocrates politiques» attachés en règle générale aux chefs des partis ont permis aux partis de mieux contrôler les médias, qui n'ont pas su s'adapter à cette nouvelle réalité mais qui ont à tout le moins exprimé leur inquiétude face à ce contrôle exercé par les partis politiques au cours des six ou sept dernières élections. Cette inquiétude semble aussi répandue au Canada anglais qu'au Canada français. Un tel contrôle laisse trop peu d'autonomie aux journalistes et tend à restreindre le cadre des discussions politiques aux seuls intérêts des principaux acteurs politiques.

Tiré de *Sous l'oeil des journalistes, sous la direction de Frederick J. Fletcher, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.*

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

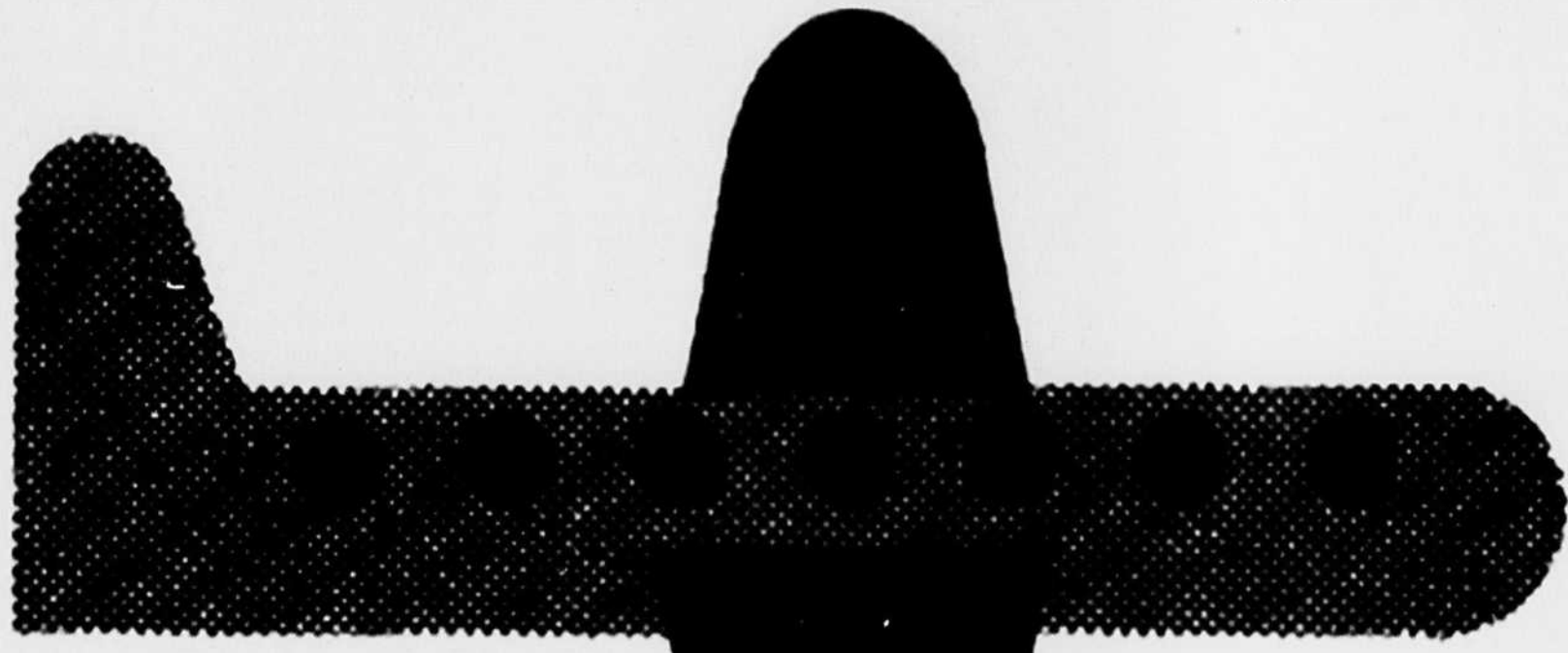
Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## Mirabel en survol

Le repli de toutes les activités de transport aérien sur Dorval entraînerait d'énormes difficultés



**HENRI CHAMUSSY**  
Maître de conférences  
Université Joseph Fourier  
de Grenoble  
Institut de géographie alpine

(non seulement pour l'aéroport lui-même, mais encore pour les activités qui se greffent de plus en plus sur les aéroports). Manifestement, ce problème ne se pose pas à Mirabel, qui donne effectivement l'impression d'être sous-employé. Mais les inconvénients les plus graves sont la pollution sonore évidente pour les riverains.

Mexico et Hong Kong en sont d'horribles exemples. Orly subit une interdiction de mouvements pendant une partie de la nuit, qui ne suffit nullement à assurer le calme aux habitants avoisinants, et gêne souvent les responsables (en particulier lors de retards dus au mauvais temps ou aux encombrements). Reste surtout le risque en cas d'accident. Le drame récent d'Amsterdam est encore dans toutes les mémoires.

Les 60 kilomètres qui séparent Mirabel de l'île de Montréal ne me semblent pas du tout un obstacle. Il

n'y a pas aujourd'hui d'aéroports internationaux qui n'aient ou ne prévoient une desserte en site propre les reliant à la métropole.

Les responsables français ont mis 30 ans à le comprendre, et, croyez-moi, les usagers payent cette carence quotidiennement.

Londres, Amsterdam, Genève l'ont fort bien compris.

**La distance qui sépare Mirabel de l'île de Montréal n'est pas un obstacle au développement.**

prévoir une gare du train à grande vitesse (TGV) à Mirabel.

L'intermodalité air-TGV est un des atouts des futurs systèmes de transport; elle existe depuis peu à

Lyon-Satolas, et elle existera dans quelques mois à Roissy-Charles-de-Gaulle. Mirabel à une heure de Québec, une heure d'Ottawa, trois heures de Toronto par le train... cela ne ferait pas rêver beaucoup de Québécois?

L'intermodalité d'une part, le regroupement des lignes transatlantiques et intérieures à l'Amérique du Nord au même endroit, voilà de quoi redonner à Montréal sa fonction de porte d'entrée et de point d'éclatement.

Il faudrait envisager une plateforme commune pour la desserte spécifique Mirabel-Montréal et la ligne à grande vitesse.

C'est un point fort difficile que la pénétration dans l'île, mais si le TGV se fait, il ne pourra être éludé. Un examen superficiel des plans et cartes de l'île de Montréal permet, en première analyse, de repérer de nombreuses emprises ferroviaires CP ou CN dont certaines devraient pouvoir être utilisées pour poser une nouvelle plateforme.

Je ne doute pas que ces quelques propositions «en l'air» ne soulèvent d'énormes difficultés.

Elles m'apparaissent, naïvement sans doute, moins grandes que celles qu'entraînerait, à relativement court terme, le repli de toutes les activités de transport aérien sur Dorval.

## Le Québec à la barre

Les lois 101 et 178 sont des symptômes politiques

PIERRE VADEBONCOEUR

Essayiste

«Le procès se déroula dans l'ordre. Il fut dirigé avec beaucoup de dignité et un souci manifeste d'impartialité. Chaque partie a pu utiliser tous ses moyens. A l'unanimité, le jury trouva Rocque coupable.»

«Grâce aux techniques du droit, on pouvait séparer un incident des événements antérieurs qui l'avaient conditionné, l'expliquer et le juger à part.»

«Jamais il ne fut question de la grève elle-même et des événements qui l'avaient précédée. Silence sur les tentatives de la compagnie pour la briser, silence sur les agissements des policiers, silence sur la présence des briseurs de grève et les conséquences que la grève pouvait avoir sur la vie des habitants d'Asbestos.»

«Entre le fait social et le fait juridique, il y avait solution de continuité.»

«Le procès Rocque: une abstraction»  
Jean-Paul Geoffroy, Cité libre, mai 1951

J'ai connu de nombreux juges, avocats, juristes, et des plus intègres, et j'ai assez étudié de droit pour comprendre ce qu'ils font. Je sais ce que c'est que les lois, la jurisprudence, les petites cases aménagées d'avance dans la complexité du réel pour qu'on y loge exactement des morceaux préalablement taillés de celui-ci. Je n'ai pas appris ça dans les livres. Pendant très longtemps, j'ai vécu cela sur le terrain.

Et j'ai vu mille avocats plaider. J'ai plaidé moi-même. Je sais comment fonctionnent le raisonnement judiciaire, l'application des règles et des arrêts à la réalité de la vie, ainsi que la justice de cour appliquée aux situations de l'injustice sociale. Mais le récent avis du Comité des droits de l'homme de l'ONU? Il manifeste en grande majesté la même abstraction que celle dont parlait Geoffroy en 1951.

La loi 101 et la loi 178 sont des symptômes politiques et des réponses partielles à une situation dont la cause est la menace générale qui pèse de plus en plus sur le destin politique des Québécois. La loi 101, plus que quoi que ce soit d'autre, a cimenté ces derniers.

Dans l'avis du Comité, il n'est tenu aucun compte du fait que la loi 101 (ou son avatar la loi 178) est une pièce de législation nécessaire en situation de péril national. Ce péril lui-même, soutient l'esprit juridique à compartiments étanches, est sans aucun rapport avec les droits de la personne, mais ce qui intéresse exclusivement ces droits-là, c'est de savoir si une virgule dans les textes de la justice universelle n'est pas enfrainte et s'il n'en résulte pas quelque inconvénient pour quelqu'un.

C'est le Canada lui-même et ceux qui le préchent qu'il faudrait juger pour ce qu'ils ont fait et continueront sans doute de faire contre les Québécois. Il s'agit de la réduction aseptique et lente d'une nation faible. Les juristes du sommet du monde ne s'occupent pas de cela puisque cette entreprise subtilement mais efficacement génocidaire ne relève pas des lois et que le cas, en conséquence, ne saurait trouver place dans les classeurs appropriés du Greffe suprême.

La perfidie politique assidument à l'oeuvre contre notre existence même, contre une nation, qu'est-ce qui s'occupe de ça dans les Nations? Aucune nation.

Ce n'est pas parce qu'elle traîtrise permanente de l'histoire se continue sans bruit excessif et demeure à peu près légale qu'elle n'a pas lieu. Au contraire.

C'est parce qu'elle ne fait pas beaucoup de bruit et qu'elle s'appuie à peu près sur un système de lois (encore le juridisme) qu'elle peut, année après année, continuer de s'exercer dans l'immunité judiciaire et dans l'immunité pratique.

Dans la pièce présentement jouée d'Arthur Miller, *Va du pont*, l'Italien Marco, qui vient d'être trahi et livré par son parent Eddie Carbone, consulte l'avocat Alfieri. «Y a-t-il des lois contre ça?», lui demande-t-il avec une sourde violence. «Il n'y a aucune loi contre ça», lui répond l'avocat avec un flegme qui est celui de la loi même. Encore une histoire d'abstraction. Le droit peut donc par omission condamner la vie? Oui, voilà tout. Et l'on ne peut pas plaider qu'il la condamne? Non, il n'y a pas de tribunaux contre le droit.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beaugrand, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veaz, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paul des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Livres); à l'information économique : Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutriscac, Catherine Léconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique : José Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Québec); Serge Chappéau (caricaturiste); à l'information sportive : Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos (suzanne), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (réceptionniste). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclercq-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Louis Simoneau. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, Joëlle Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Michelle Ruessland, Désirée Szaucy, Marc Vigneault.

## L'essor ou le déclin du français

La politique linguistique du Québec repose sur le protectionnisme

JEAN-LUC MIGUÉ

École nationale d'administration  
publique (ENAP)

La politique linguistique du Québec repose sur le protectionnisme. Par ses dispositions principales que sont l'usage coercitif du français dans l'entreprise et la fréquentation obligatoire de l'école française, elle a pour principal effet de susciter au Québec une rareté accrue de capital humain, surtout de type managérial, professionnel et technique. La raison en est que ce groupe d'occupations comporte la plus forte densité linguistique. C'est ainsi qu'il faut interpréter la fuite de quelque 170 000 Angloles de Montréal et le frein que l'aménagement oppose à l'immigration de main-d'oeuvre qualifiée et spécialisée. On peut donc assimiler la loi 101 à un tarif douanier à l'importation de main-d'oeuvre de haut niveau.

Les conséquences principales du protectionnisme linguistique sont doubles. D'abord comme toute forme de protectionnisme, il abaisse le niveau de vie général. En rendant plus difficile (plus coûteux) à l'entreprise le recrutement de main-d'oeuvre managériale et professionnelle, la réglementation linguistique élève les coûts de production. Dans le langage à la mode, on dirait qu'elle abaisse la compétitivité des entreprises de chez nous. Il en résulte une baisse de production et d'investissement, qui réduit l'appel de main-d'oeuvre locale, complémentaire aux managers et professionnels.

Un professionnel ou un manager exerce son métier en s'associant à d'autres inputs, tels le capital physique (bâtiments, outillage, instrument, etc.) ou d'autres variétés de travail (main-d'oeuvre de toute catégorie).

En comprimant la quantité relative d'un input, on diminue forcément la productivité des autres inputs avec lesquels le premier se combine dans le processus de production. Or, productivité moindre signifie rémunération moindre.

Du point de vue des travailleurs, la compression des ressources managériales et professionnelles qui leur sont complémentaires, produit un effet dépressif sur le salaire et l'emploi. Ils ne peuvent que perdre à l'opération. Dans une perspective plus dynamique, soulignons également que la multiplicité et l'abondance de main-d'oeuvre spécialisée constituent un facteur de localisation déterminant des initiatives et des entreprises novatrices. L'identité de la principale victime ne laisse donc aucun doute: c'est l'ensemble de la main-d'oeuvre québécoise. Le niveau de vie des Québécois souffre de l'activisme linguistique.

Les observations factuelles à l'appui de cette hypothèse ne manquent pas. La plus convaincante se retrouve peut-être dans les entorses que le législateur lui-même s'est vu forcé de commettre au principe de l'unilinguisme au travail et à l'école. Jugeant manifestement que l'application rigoureuse de l'unilinguisme s'avérerait trop coûteuse et insupportable à l'économie générale, la réglementation de la loi 101 prévoit plusieurs exceptions de taille à la règle du français au travail: les centres de recherche, les sièges sociaux et aussi en pratique les entreprises tournées principalement vers l'exportation.

La tolérance touche aussi la fréquentation de l'école anglaise, que la réglementation concède aux résidents de pas-

sage. Ce que révèlent ces écarts au principe, c'est qu'on est conscient du lourd fardeau que le protectionnisme linguistique impose. Pour être plus lourd dans les centres de recherche et les sièges sociaux, il ne s'ensuit pas que le coût s'avère négligeable ailleurs. Il n'est que moins prononcé.

Autre indice du poids de l'activisme linguistique: le déclin relatif de Montréal, la perte de son statut de métropole nationale et son cantonnement dans un rôle de métropole régionale. S'il est interdit de relier ce déclin à la seule question linguistique, il ne fait pas de doute par contre que les excès nationalistes et l'appesantissement du fardeau fiscal, deux traits distinctifs du Québec d'après 1960, ne sont pas étrangers à cette détérioration.

## La ferveur nationaliste dans les milieux intellectuels, universitaires et bureaucratiques

Deuxième conséquence de la politisation de la question linguistique: redistribution de la richesse en faveur de l'élite francophone la plus scolarisée, au détriment de la masse. Les pertes de richesses encourues par l'ensemble de la main-d'oeuvre ont leur contrepartie du côté de l'emploi et de la rémunération de l'élite managériale et professionnelle francophone, qui est appelée à combler le vide créé par la rareté de main-d'oeuvre de niveau supérieur. L'analyse établit donc que la politique de la langue constitue essentiellement une opération de transferts de richesse de la masse de la population active en faveur de l'élite des managers et des professionnels francophones. En ce sens, l'opération est louche.

On ne s'étonnera pas que la ferveur nationaliste chez nous s'exprime principalement dans les milieux intellectuels, universitaires et bureaucratiques et en général chez les privilégiés déjà dotés d'un haut niveau de scolarité. Les masses populaires en général vibrent assez peu à la corde nationaliste protectionniste.

Le danger associé à cette opération de transfert de richesse en faveur du sommet de la pyramide, est qu'elle favorise l'élitisme à l'échelle de la société, c'est-à-dire l'implantation de deux classes sociales de plus en plus distinctes et peut-être antagonistes au Québec français.

D'une part, le cercle des professionnels des affaires, du management et de la politique, bilingues et mobiles, et qui sont en mesure de s'intégrer aux réseaux continentaux. D'autre part, la masse des Québécois qui, faute de bilinguisme et de mobilité, sont privés d'accès à l'expérience élargie qu'offre le contact régulier avec l'extérieur; l'accès aux sources premières de la science, du know-how et de la technologie universelle s'en trouve gêné pour la masse des Québécois. Comme le veut la règle politique, le protectionnisme linguistique concentre les bénéfices chez le petit nombre pour en diluer le fardeau sur la masse.

Alarmiste? Le fait est que le bilinguisme n'est pas moins rentable sur le marché du travail de Montréal qu'il ne l'était il y a 15 ou 25 ans. La coercition linguistique dans l'entreprise n'a réussi à élever l'usage du français qu'aux niveaux inférieurs de la hiérarchie. Si près des deux tiers des employés non managériaux utilisent le français au travail, c'est moins du tiers qui le parlent aux niveaux supérieurs des professions et du management.

**On ne connaît pas de société qui ait eu la prospérité par le protectionnisme.**

Dans les temps modernes, les économies et les sociétés nationales qui ont opté pour le libre-échange sont statistiquement plus prospères que celles qui ont misé sur la planification et l'originalité factice.

En fait, on ne connaît pas de société qui ait eu la prospérité par le protectionnisme. Avec la prospérité des individus vient la richesse des institutions qui encadrent la culture locale. L'histoire de la société anglophone de Montréal pourrait servir d'illustration. Comme l'enseigne le dictionnaire, nous serons riches et linguistiquement en santé, ou pauvres et malades.

Au risque de perdre la sympathie du dernier lecteur nationaliste qui m'ait suivi jusqu'ici, je dégagerai une autre leçon de la logique économique. Le salut et le rayonnement du français chez nous ne passent pas par l'État québécois, ni canadien. Il faut rejeter sans hésitation l'alternative offerte par le premier ministre Bourassa à l'occasion du débat sur la loi 178: «Si je (comme premier ministre du Québec) n'assume pas la protection et l'essor de la culture française sur ce continent-ci, qui le fera?» Or, c'est vous et moi qui le ferons! Les individus font chaque jour des choix linguistiques à la lumière des conditions concrètes qui les encadrent; il faut leur faire confiance plutôt qu'à la panacée de l'État.

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

PERSPECTIVES

### Des milliers de «tablettes»

Robert Dutrisc

Des fonctionnaires comme André Saint-Jean, payés à ne rien faire pendant des années, il en existe des milliers dans la fonction publique québécoise à la différence qu'ils se rendent au bureau chaque jour ouvrable au lieu de rester à la maison.

C'est le phénomène des «tablettes» de l'appareil d'Etat, souligne Roland Parenteau, ex-directeur général et professeur de l'École nationale d'administration publique (ENAP). Ce sont souvent des fonctionnaires rendus en fin de course, au sommet de l'échelle salariale, qui ont accompli des choses au sein de la fonction publique il y a des années dans un contexte de croissance. «Il y a deux fois trop de professionnels au gouvernement», estime M. Parenteau. On compte 12 000 professionnels à l'emploi de l'appareil d'Etat québécois, 6000 de trop.

Il existe aussi au sein du gouvernement «une pléthore de cadres» dont un certain nombre sont «parfaitement inutiles», rappelle M. Parenteau.

«Le cas de Saint-Jean, c'est un cas parmi d'autres. Et pire encore sont ceux qui se rendent au travail et occupent des postes totalement vides de sens», fait-il observer.

Ce n'est souvent pas une question d'incompétence. «En terme de qualité des individus, le gouvernement est bien mieux approvisionné que le secteur privé», fait remarquer M. Parenteau. Dans les années 60 et 70, alors qu'on bâtissait l'appareil d'Etat, le gouvernement a embauché beaucoup de monde. Mais une fois les implantations faites (en informatique, par exemple), un plus petit effectif est nécessaire. «Quand il ne s'agit plus que de gérer (et non plus de mettre sur pied un programme), non seulement on a besoin de moins de personnel mais on n'a plus besoin de la même qualité d'individus», note le professeur de l'ENAP.

D'évidence, l'inutilité complète de nombre de fonctionnaires n'est pas le seul problème qui assaille l'administration publique. A ce sujet, s'ouvre aujourd'hui à Montréal le colloque de l'ENAP intitulé *Équilibrer les finances? Équilibrer la société?* et en sous-titre *Au-delà de la crise financière des finances publiques, une société en mutation*. Des gestionnaires de l'Etat, dans un contexte de compressions budgétaires et de gel de salaires, se penchent sur cette crise appréhendée.

«Les fonctionnaires n'osent pas le dire. C'est *marshmallow*, ce qu'il en dit. Mais en fait c'est un désastre ce qui s'est passé : la machine d'Etat est enrayée», juge sévèrement M. Parenteau.

Et le débat est mal engagé par le gouvernement qui ne parle que de réduction du déficit et de gel des salaires, note-t-il. Il existe d'autres solutions, plus difficiles, déjà identifiées par le gouvernement, qui impliquent des changements profonds dans les modes de gestion.

Pour un des conférenciers du colloque, Jacques Fortin, directeur de la planification financière et du budget de la STCUM, mieux vaut parler d'«impasse» que de crise, qui a un caractère temporaire, conjoncturel. Une solution : changer les fondements du droit social qui ne reconnaît que l'Etat et l'individu. «L'Etat doit accepter que les communautés créent du droit social qu'il ne contrôle pas», argue-t-il. Et encourager la décentralisation.

Mais une décentralisation sans le carcan des normes établies en haut lieu. «Plus la fonction publique décentralise, plus elle fait des normes pour être sûr que rien ne lui échappe», constate M. Fortin.

La directrice-générale du Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest de Montréal (RESO), Nancy Neamtan, dont c'est le lot quotidien de se battre avec des fonctionnaires et d'infléchir les programmes gouvernementaux pour qu'ils collent un peu plus à la réalité, abonde dans le même sens.

Dans son allocution, elle se porte à la défense de la notion de «prise en charge», constatant «le manque de confiance de l'Etat envers le citoyen et la collectivité».

Selon Mme Neamtan, l'efficacité de l'Etat est une question cruciale et urgente. «On est réellement rendu loin dans l'écoereusement des gens. Ça menace la solidarité sociale», croit-elle. Mieux vaut maintenir les services à la population que de préserver une structure étatique coûteuse.

Mme Neamtan s'étonne que des hauts fonctionnaires grassement rémunérés se demandent «ce qui peut bien les motiver» à exercer une gestion plus serrée quand ils sont déjà au sommet de leurs échelles et que le gouvernement leur enlève leurs bonis. «Vivons-nous sur la même planète?», s'indigne-t-elle. Où est passé la motivation des hauts fonctionnaires, de celle qui a fait la Révolution tranquille? se demande-t-elle.

Et puis, rappelle Jacques Fortin, «un fonctionnaire qui gère un programme où il n'y a pas d'argent, il gère des listes d'attente».

### NATIONALISTES Les mérites de la «riposte graduée»

SUITE DE LA PAGE 1

jugé», a déclaré au DEVOIR M. Bouthillier.

«Le contexte n'est pas favorable et on a le sentiment que les gens sont indifférents à ce qu'ils entendent dire du projet de loi. On ne peut pas inventer une hostilité si elle n'y est pas!»

«Mais nous croyons qu'à force d'expliquer tout le contenu du projet de loi, les gens comprendront l'ampleur des modifications qu'il apporte.»

Dès le lendemain de l'assemblée publique du parc LaFontaine, le Mouvement Québec français tenait une réunion pour mettre au point sa stratégie d'action. Rien n'y a été convenu et les dix organismes membres du MQF se reverront vendredi midi sur le sujet.

«Nous examinons la possibilité de porter le débat à l'extérieur de Montréal, explique M. Bouthillier. Il faut aller se ressourcer et s'assurer que les régions sont solidaires de Montréal.»

La formule de cette mobilisation en région doit encore être mise au point, tout comme le retour qui devra suivre sur Montréal dans dix ou 15 jours.

Il faut agir vite, reconnaît le MQF, mais où, quand et comment, tout doit encore être décidé.

«C'est l'état des troupes et des finances qui déterminent si on arrive ou non à une manifestation qui débouche au Champ-de-Mars», répétait hier M. Bouthillier.

Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Jean Dorion, ne pouvait pas non plus.

«Il n'y a pas de doute que le travail de mobilisation est plus difficile qu'en 88, dit-il. Les gens n'en ont pas contre l'affichage bilingue en soi, mais contre ses conséquences et ça, c'est plus long à comprendre car le projet de loi est complexe.»

«Mais je constate quand même que l'espèce de déprime qui régnait commence à être moins forte. Chez nous, on a reçu beaucoup d'appels après la réunion de lundi et l'on nous disait: "Si j'avais su, j'y serais allé". On a aussi vendu une certaine de nos panneaux-balcons réclamant plus de français.»

Dans les milieux syndicaux, également membres du

MQF, on note par ailleurs que les actuelles négociations dans le secteur public grugent temps et énergie, et qu'il reste moins d'ardeurs militantes pour le front linguistique.

C'est pourquoi chacun finit par faire valoir les mérites de la «riposte graduée», comme la définit le vice-président du Parti québécois Bernard Landry, qui indique que son parti est en consultation avec le MQF et les centrales.

«Il faut un crescendo de l'action car il s'agit d'une attaque en règle contre la loi 101 à laquelle personne ne s'attendait, explique M. Landry.»

«Il y a un mois encore le gouvernement disait qu'il ne bougerait pas sur l'affichage, et soudain ce projet de loi nous arrive comme un coup de masse.»

«L'effet de surprise est tel et la situation est tellement grave, car on découvre de plus en plus chaque jour ce qu'implique vraiment ce projet de loi, qu'il vaut mieux avoir une riposte systématique, ordonnée et mesurée qu'une réaction spontanée. Nous n'avons pas à tirer toutes nos ogives dès les premières secondes de la guerre.»

Mais des observateurs gardent des doutes quant à la capacité d'éveiller les foules sur le dossier de la langue.

Claude Gauthier, de la maison de sondage CROP qui a notamment fait un sondage sur la question linguistique pour le Conseil de la langue française en janvier, indique qu'à l'époque «on sentait déjà que les gens ne se mobiliseraient pas facilement».

«Ce que les gens veulent, poursuit-il, c'est que, dans l'affichage, le français apparaisse et de façon nettement prédominante: ils le disent depuis les années 70 et ils continuent de le dire aujourd'hui.»

«Ce qui a évolué, ce n'est donc pas l'opinion publique mais le contexte. En 1988, les gens ont manifesté parce que la décision contre l'affichage avait été prise de l'extérieur, par la Cour suprême, et que Robert Bourassa tergiversait dans ce dossier.»

«Cette fois, dès son retour de maladie, M. Bourassa n'a fait ni une ni deux et a pris position. De plus, le dossier est piloté par M. Claude Ryan, qui est vu par la population comme quelqu'un de très crédible. Tout ça joue en faveur

de l'acceptation du projet de loi.

«En fait, on ne sent actuellement aucun sentiment d'urgence dans la population. Il y a cinq ans, la langue était un débat. Plus maintenant.»

Le problème de la mobilisation, ajoute de son côté la politologue Josée Legault, c'est que le discours nationaliste dominant n'a pas évolué. Ce sont les mêmes têtes, le même vocabulaire qu'il y a cinq, dix ou 15 ans.

«Ce n'est pas en traitant les francophones de conquis ou de colonisés parce qu'ils acceptent l'affichage bilingue, une tendance majoritaire selon tous les sondages, qu'on va les mobiliser!»

«Les gens seraient peut-être prêts à se questionner sur l'affichage, mais pas si on les insulte ou si on fait des analogies avec les nazis, comme on l'a entendu lors de certains discours lundi soir. L'émotivité, ça ne marche plus. Il faudra que les nationalistes renouvellent leurs arguments.»

Hier, en conférence de presse, le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard semblait mettre de l'avant ce conseil.

Interrogé sur sa position dans le débat linguistique qui s'amorce, M. Bouchard a réitéré son soutien à l'affichage bilingue.

«Mais il faut régler cette question dans une démarche d'ensemble, faire un pacte comme l'ont proposé (dans le DEVOIR) des universitaires comme Daniel Turp, Pierre-Paul Froulx et Daniel Latouche. Il faut à la fois des assouplissements, comme dans l'affichage, et des resserrments, comme pour la langue de travail.»

«Tout ce que fait le projet de loi 86, c'est de jeter du lest. M. Bourassa ouvre des brèches sans rien colmater. Je crois que c'est une attitude irresponsable qui va diviser le Québec.»

«M. Bourassa veut faire preuve d'ouverture et nos adversaires en profitent pour aller au coeur de la citadelle: dans l'école. Ils nous ont eux partout au Canada de cette façon, par l'école. Et ça je dis «jamais!»

Que fera donc M. Bouchard?

«On va s'engager dans la campagne contre le projet de loi 86. J'irai manifester et je serai en avant s'il le faut!»

### NATIONNAIR Obadia baisse les bras, puis la tête

SUITE DE LA PAGE 1

Obadia pour manquement à son rôle de fiduciaire sur le prélèvement de la portion des employés des déductions à la source. Et au mieux pense-t-il pouvoir remettre aux employés une partie des 2 millions \$ dus.

C'est sur la recommandation du syndicat Richter & Associés que les créanciers réunis en assemblée hier ont rejeté à l'unanimité la proposition d'un délai additionnel jusqu'au 21 juillet. A l'unanimité moins un, un seul des quelque 200 créanciers présents à l'assemblée (parmi plus de 1300) votant en faveur de la proposition. Avant même que l'assemblée ait débute, le délai demandé par Nationalair était rejeté par plus de 25% des créanciers. La réalité, toute crue a été présentée par le syndicat: «Nationalair n'a plus d'activité commerciale et personne n'a montré un quelconque intérêt pour ses activités.» Un délai additionnel ne pouvait qu'accroître le risque d'une détérioration accrue de la base d'actif de Nolisair International.

Le syndicat Richter & Associés amorcera la liquidation ordonnée des éléments d'actif, évalués aux livres de Nolisair à 39,4 millions\$, «mais ne dépassant pas les 20 millions\$» a reconnu Yves Vincent peu après l'assemblée. Le représentant du syndicat s'attend tout au plus à rembourser la créance du fisc, évaluée à 5,7 millions\$ et constituée de déductions à la source prélevées mais non versées, donc détournées de leur destination originale. Un scénario idéal lui permet d'espérer remettre aux quelque 1300 employés du défunt transporteur une partie des 2 millions\$ apparaissant au passif de l'entreprise. Il misera, pour ce faire, essentiellement sur la vente à bon prix de l'inventaire, composé de la machinerie, de l'équipement et des pièces de rechange, évalué aux livres à 9,1 millions\$.

Se retrouvant devant rien, les représentants des trois syndicats et de l'association des pilotes de Nationalair ont discuté, en début de séance, d'un possible recours collectif et du nécessaire regroupement des forces. Un de ces représentants, François Côté, a précisé au DEVOIR que ces démarches éventuelles en étaient encore au stade embryonnaire. «Nous préférons attendre les recommandations de nos conseillers juridiques quant aux recours possibles et les moyens à prendre. Nous allons également étudier la possibilité de recours personnels contre M. Obadia.»

Rien non plus aux créanciers ordinaires, qui se partagent une dette de 64,9 millions\$. Quant aux deux autres créanciers garantis, soit la Confédération Life (créance de 2,4 millions\$) et la Société Générale (192 000\$), ils disposent, chacun, d'un collatéral constitué par les deux vieux DC-8 de Nationalair faisant présentement l'objet d'une saisie par Aéroports de Montréal. A cette longue liste



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Robert Obadia a reconnu s'être versé entre 3 et 6 millions\$ de dividendes.

viennent s'ajouter des sommes payées de 3,8 millions\$ se rapportant à l'exploitation courante de Nationalair pour la période subséquente au recours à la protection des tribunaux, le 22 mars dernier, une somme sur laquelle un droit prioritaire pourrait être exercé.

Enfin, le syndicat aura à exécuter une ordonnance éventuelle des tribunaux portant sur la disposition du compte en fidéicommis de Nationalair géré par le Trust Royal, dans lequel reposait une somme d'environ 1 million\$. Et il devra intervenir dans la transaction portant sur la vente, à Air Transat, d'une participation de 82,5% dans le grossiste Nolisair. Cette entente de 3 millions\$, devant être éteinte à la fin de mai, laisse quelque 17,5% des actions aux mains de Nationalair.

Robert Obadia a baissé les bras, puis la tête. Il venait de confirmer à un créancier l'enrichisse-

ment de sa fortune personnelle par le versement de dividendes. Il a reconnu s'être versé «entre 3 et 6 millions\$ de dividendes, sur le gain en capital résultant de la vente d'appareils, entre 1987 et 1990». Un ex-employé suggérera plus tard, au sortir de la salle, que M. Obadia, dans un geste d'éthique et de moralité, mette à contribution une partie de son patrimoine pour rembourser les employés délestés.

Le seul espoir de retour de Robert Obadia résidait désormais dans Technair, une compagnie apparentée à Nolisair qui dispose également de la protection des tribunaux. Abritant la base d'entretien, cette entreprise coiffait, le 22 mars dernier, une dette de 12,5 millions\$, comprenant une créance «compromettante» de 2,5 millions\$ appartenant au fisc. Une proposition doit être présentée aux créanciers de Technair au plus tard le 4 juin prochain.

### SABOT Les prisons sont déjà pleines

SUITE DE LA PAGE 1

automobilistes, avec un seul billet de stationnement impayé, se voir clouer un sabot de Denver et des frais de 400 à 500\$ à payer. C'est l'escalade. Visite du huissier, saisie, remorquage, la facture grimpe vite.

«Un de mes clients avait 65\$ de frais pour avoir payé une contravention en retard. De retard en retard, on a envoyé les huissiers chez lui et, en bout de ligne, il s'est retrouvé avec des frais de 950\$», explique Me Nicolas Bellemare, avocat à l'aide juridique.

De plus en plus, dit-il, certains juges vont accepter de réduire le montant de ces amendes «boule de neige» pour éviter que les «condamnés» ne boudent la facture au profit d'un onéreux séjour en prison au frais de la société. Hôtel de luxe, les frais y sont de 6000\$ par jour pour les caisses publiques.

La loi, c'est la loi, dit-on souvent. Mais de sages ju-

ristes romains ont aussi émis l'adage: «De minimis non curat lex». Ce qui, en bon français veut à peu près dire, «le préteur n'a cure des affaires insignifiantes». Une façon de dire que la justice n'est pas là pour s'occuper des peccadilles, mais des affaires sérieuses et pressantes pour la société.

«Les prisons sont déjà pleines pour des cas beaucoup plus sérieux. Mais la loi sur les cités et villes de donne pas beaucoup de choix aux villes. Elles ont le droit d'imposer des amendes, on leur a enlevé celui d'imposer une peine d'emprisonnement», explique Me Jean Héto, professeur à la faculté de Droit de l'Université de Montréal et spécialiste du droit municipal.

En fait, c'est en vertu du Code de procédure pénal et non du règlement municipal que Mme Poirier s'est vu imposer une peine d'emprisonnement. Dans son cas, la Ville avait réclamé 36 jours de prison. Le juge de la Cour municipale a jugé bon de fixer la peine à 14 jours pour compenser l'amende impayée de 834\$.

Renseignements pris, les personnes reconnues coupables à la même cour de conduite avec les facultés affaiblies — une infraction au code criminel — se voient imposer des peines d'environ 40 jours... mais n'en valent que de cinq à dix.

«Beaucoup finissent par plaider coupable pour ne pas payer l'amende, mais ça finit par coûter cher à tout le monde, croit Me Héto. Les délais judiciaires sont longs. Il faut peut-être consacrer nos énergies à ce qui vaut le plus la peine. Le système est embourbé et ça peut prendre des mois pour être entendu.»

### BOUCHARD Le ticket modérateur doit être exclu

SUITE DE LA PAGE 1

gamme de mesures pour réduire les coûts de la santé au pays. La seconde accepterait de mettre l'idée à l'essai dans une ou deux provinces. «J'espère leur avoir donné une direction», a reconnu le ministre au terme de son allocution.

Pour sa part, Benoît Bouchard exclut aussi bien le ticket modérateur que les impôts service, envisagés par certains comme méthode de récupérer une partie des dépenses engagées en santé, comme des moyens à retenir pour contenir efficacement les budgets en matière de soins de santé. Selon lui, une révision globale du fonctionnement du régime, en particulier en matière de prévention, s'impose de préférence à une remise en question de ses grands principes.

«Imposer une restriction monétaire, c'est réduire l'accessibilité. C'est créer un régime pour les privilégiés et un autre pour les plus démunis», affirme à ce sujet le ministre.

«Les gens qui font appel aux services de santé se sentent malades. Mais ils ne sont pas qualifiés pour faire le vrai diagnostic. Si on restreint leur capacité d'aller vers les professionnels, seront-ils automatiquement moins malades? S'il y a abus, sont-ils ceux qui peuvent le déterminer? Avec toute franchise, est-ce en payant un ticket de cinq dollars qu'ils ne seraient plus considérés comme abusant le système?», ajoute Benoît Bouchard.

Ce pavé dans la mare des aspirants au leadership conservateur constitue une autre indication de ce que la

tourne du débat entre les candidats inquiète certains membres du gouvernement. Dès le début de la campagne à sa succession, le premier ministre Brian Mulroney lui-même avait manifesté des réticences devant l'empressement que mettait le ministre Jean Charest à prôner une remise en question du principe de l'universalité des programmes sociaux.

A l'époque, Brian Mulroney avait indiqué que ce type d'orientation n'en était pas une qu'il appréciait beaucoup. Plus tard, après avoir entendu Kim Campbell ouvrir la porte à l'imposition d'un ticket modérateur en matière de santé, le premier ministre avait réitéré publiquement l'engagement de son gouvernement à l'égard du régime actuel et de ses principes sous-jacents, y compris la gratuité.

Par la suite, Mme Campbell devait déclarer qu'elle était foncièrement d'accord avec Benoît Bouchard sur la question du ticket modérateur, pour ajouter du même souffle qu'on pourrait en faire l'expérience dans certaines provinces.

Quel que soit le sort que réserve la ou le futur chef conservateur aux conseils du ministre Bouchard, il fait peu de doute que l'opposition, elle, entend les mettre à contribution au cours de la prochaine campagne électorale.

Hier, en ses critiques, le député libéral manitobain David Walker, assistait au discours.

Un récent sondage indiquait qu'une majorité écrasante de Canadiens entendent voir maintenu le régime d'assurance-maladie sous sa forme actuelle.

**UNE BANDE ENVAHIT UN PARC**

Une bande de citoyens en avait assez de voir un parc du voisinage laissé à l'abandon. Ils ont donc passé un samedi entier à enlever les déchets, planter des fleurs et repeindre les balançoires rouillées.

Ces gestes font partie d'une double révolution. Un à un, ils contribuent à rendre notre monde meilleur. Soyez complices de cette révolution.